

Autorisé comme envoi postal de deuxième classe. Ministère des Postes, Ottawa.

Membre de l'Association des hebdomadaires canadiens-français et de la C.W.N.A.

LA VOIX

DE MATANE

7^e ANNEE

La Voix de Matane, Rimouski, 28 février 1952

NUMERO 3

Assemblée mensuelle des Filles d'Isabelle

Jeudi soir, le 21 février, avait lieu à l'École Victor Côté, l'assemblée mensuelle des Filles d'Isabelle. Un grand nombre de membres de cette association répondirent à l'appel de notre aimable Régente.

Après avoir discuté plusieurs sujets et échelonné quelques projets, toutes se rendirent à la Salle de quilles des Chevaliers de Colomb où l'on se disputa une très intéressante partie de quilles. Jeunes et moins jeunes prêtèrent leur concours, ce qui augmenta l'esprit de gaieté de la soirée.

Cette même partie terminée, il fut servi un délicieux goûter qui fit la joie des membres présents. Tout en dégustant sandwiches, hors-d'oeuvre, gâteaux et bonbons l'on parla de choses et d'autres.

Chacune regagna son foyer enchantée de cette agréable soirée et en se promettant d'y revenir encore.

Un grand merci à notre dévouée Régente qui a su si bien nous plaire une fois de plus.

Causapsal reçoit le Jeune Commerce



A la fin de la semaine dernière, soit les 23 et 24 février, des délégués de plusieurs Chambres de Commerce de la région du Bas du Fleuve et de la Gaspésie se rendaient à Causapsal pour assister à une assemblée régionale de leur groupe.

Deux officiers supérieurs du mouvement, MM. Fernand Drapeau, président provincial, et Paul-Henri Lavoie, chef du secrétariat, accompagnaient les délégués. On remarquait aussi la présence d'un Sénateur des Chambres des Jeunes, M. Louis-de-Gonzague Gagnon, de Mont-Joli.

Les membres de la Chambre des Jeunes de Causapsal ont fait une chaleureuse réception à leurs confrères venus de plusieurs endroits de la région. Les assises se sont déroulées sous la présidence de M. Alphonse Rousseau, de Rimouski, président régional. C'est le président de la Chambre de Causapsal, M. Conrad Brazeau, qui a souhaité la bienvenue aux délégués. Notons que les Chambres de la Gaspésie n'ont pu envoyer de délégués à cause des difficultés de transport.

Nous donnerons plus de détails sur cette assemblée la semaine prochaine.

Sur la photo ci-haut l'on voit quelques-uns des membres qui assistaient à l'assemblée de Causapsal. Ce sont, lère rangée, de g. à d., M. Jean-Paul Legaré, de Rimouski, secrétaire régional; M. Fernand Drapeau, de Montréal, président provincial; M. Alphonse Rousseau, de Rimouski, président régional; M. Conrad Brazeau, président de Causapsal, et M. Ls-de-Gonzague Gagnon, Sénateur, de Mont-Joli. On reconnaît, sur la dernière rangée, M. Paul-Henri Lavoie, chef du secrétariat provincial.

(photo: Studio La Flamme)

A l'Institut Familial de Matane

Visiteur

Mardi, le 5 février, nous avons le grand bonheur de recevoir, M. le bébé Paul-Henri Carignan, visiteur pagandiste des Instituts Familiaux. Il ne reste pas longtemps, mais son séjour est total. Le dynamisme qui émane de sa parole nous est un nouvel élan dans la poursuite de notre éducation familiale.

Soirée récréative

Sur l'invitation de la Révérende Mère Ste-Catherine, supérieure de la Maison de la Providence, il nous a fait plaisir d'aller veiller avec les bons vieillards le 8 février. Jeux, chants mimés, danses du folklore se sont succédés à la grande joie de tous.

Cette veillée tout intime, pleine de simplicité et d'entrain eut un double effet: rendre plus joyeuse la vieillesse et plus sérieuse la jeunesse.

Thé

A l'occasion de la St-Valentin, un thé fut servi à l'Institut Familial. On s'ingénia à le préparer avec toute la technique qui nous a été enseignée et ainsi, nous sommes parvenues à un franc succès. C'est l'avis du moins de nos invitées d'honneur: une quinzaine d'élèves de l'Externat.

NOUVEAU GERANT A LA BANQUE DE MONTREAL

Le nouveau gérant de la succursale de la Banque de Montréal, à Matane, est M. J.-E.-L. Fournier, qui était gérant à St-Jovite depuis trois ans. Il remplace M. R. Audet, qui dirigeait la succursale de notre ville depuis 1946.

M. Fournier est gradué de l'Université d'Ottawa. Il a commencé sa carrière de banquier à Hull, Qué., en 1922. Dans les années subséquentes, il travailla dans diverses succursales de l'Ontario et du Québec, notamment Cowansville, Rigaud, rues Sparks et O'Connor, à Ottawa et, à Montréal, l'importante succursale avenue Papineau et rue Ste-Catherine.

M. Fournier eut son premier poste de comptable à Huntingdon, Qué., en 1931. Trois ans plus tard, il fut attaché au service des comptables, à la succursale de Montréal de la B de M. L'année suivante, il allait à Lachute, comme comptable, et pendant les sept années suivantes, il oc-

cupa le même poste à Drummondville et Trois-Rivières. En 1948, il fut nommé gérant de la succursale de Napierville et, vers la fin de 1949, on l'envoyait à St-Jovite, d'où il part pour assumer la direction de la succursale de notre ville.

S'intéressant activement aux affaires de la communauté, M. Fournier a été directeur de la Chambre de Commerce de St-Jovite et de la Société d'Horticulture de Mont Tremblant. Ce fervent de la chasse et de la pêche prend part à une foule de sports.

M. Audet, qui nous quitte, s'est acquis auprès de notre population une belle réputation d'habile banquier et de citoyen dévoué à la chose publique. Ancien directeur du Rotary Club à Matane, et trésorier pendant quatre ans de la Société de la Croix-Rouge à St-Joseph d'Alma, il fut aussi membre du Birchdale Golf and Country Club durant l'année 1946.



J.-E.-L. Fournier



R. Audet

Nouvel aumônier diocésain des Cercles Lacordaire

Par décision de S. Exc. Mgr C.-E. Parent, archevêque de Rimouski, M. l'abbé Wilbrod Blanchet vient d'être nommé nouvel aumônier diocésain des cercles Lacordaire et Ste-Jeanne d'Arc. Il succède au R.P. Jean Castonguay, de Mont-Joli, que les supérieurs des Oblats de Marie Immaculée ont rappelé au Cap-de-la-Madeleine comme prédicateur.

M. l'abbé Blanchet est originaire de Cabano, comté de Témiscouata. Après son ordination sacerdotale, le 12 avril 1942, il exerça son ministère comme vicaire à Matane, à la Baie-des-Sables, à St-Louis du Ha! Ha! à la cathédrale de Rimouski et finalement à Amqui.

A l'automne de 1949, il fut appelé par Mgr Courchesne à assumer les charges de directeur diocésain des Ligues du Sacré-Coeur, de l'Oeuvre Pontificale de la Propagation de la Foi, d'assistant à l'Action catholique. Depuis, il a assumé les fonctions d'aumônier du Syndicat diocésain des Instituteurs du diocèse.

M. l'abbé Blanchet s'est intéressé au mouvement Lacordaire dès son apparition dans le diocèse, à l'automne de 1943. Il fonda, le printemps suivant, les cercles antialcooliques de la Baie-des-Sables. Défenseur et apôtre de la magnifique cause de l'abstinence totale partout où il a exercé son ministère, le nouvel aumônier a été accueilli avec joie dans le monde abstinent du diocèse de Rimouski.

Le sol de Métis pourrait alimenter une briqueterie

Un gisement de schiste argileux qui existe à Métis serait l'un des plus précieux de la province. Voilà ce que déclarait, jeudi soir dernier, M. Gaëtan Beaudin. Parlant devant les membres du club Richelieu-Rimouski, M. Beaudin a ajouté que ce sédiment pourrait être employé pour la fabrication d'une brique d'excellente qualité.

Le conférencier, qui avait été présenté par le président, M. Réal Bernier, a été remercié par le Dr Roger Samson.

Il portera le nom du roi défunt

Le jour même des funérailles de Sa Majesté le roi George VI, Mme Wilfrid Lévesque (Angéline Ouellet), de St-Damase, donnait naissance à 1h30 du matin à un fils, son 6e, pesant 6 livres. Il fut baptisé à l'heure même où se déroulait le service funèbre du monarque défunt en Angleterre et reçut au baptême les noms de Gérald-Georges VI. Le parrain de l'enfant fut M. Gérald Dionne et la marraine Mme Edwidge Ouellet. Mlle Rachel Ouellet agissait comme porteuse.

Carnet mondain

— Mlle Bérandère Gagnon est de retour de Montréal où elle a passé une quinzaine.

— M. Philip Schmeltzer est actuellement en voyage à Montréal.

— Mme Philippe Gagnon et Mme Rita Dion sont de retour d'un voyage à Montréal.

— Mlle Peggy Ryan, de St-Petersburg, Floride, passe quelques mois en notre ville, l'invitée de Mlle Lucille Pelletier.

— M. Richard Plamondon, de Montréal, est arrivé récemment en notre ville où il sera attaché, comme annonceur, au poste CKBL.

— Mlle Jeannine Tardif est de retour d'un voyage d'affaires à Montréal.

— Mlle Jeannine Bouffard, g.m.g., est de retour d'un voyage à Montréal.

— Mlle Denise Thibault est de retour d'une quinzaine à Québec et Montréal.

— Mme J.-Omer Bernier est de retour de Montréal, où elle était déléguée par la Section de Matane à la réunion du Conseil Divisionnaire de Québec de la Société Canadienne de la Croix-Rouge.

— M. et Mme Léandre Thibault sont actuellement en voyage à Montréal.

Communiqué de l'Archevêché

le 26 février 1952

Les autorités religieuses de l'archidiocèse de Rimouski renouvellent leur opposition formelle à l'organisation de trains-excursion entre localités avoisinantes pour fins sportives.

† Charles-Eugène PARENT, archevêque de Rimouski.

Sayabec demande l'exemption d'impôt pour les enfants aux études universitaires

Nous lisons depuis quelque temps dans les journaux, que nos ministres fédéraux déplorent du haut des tribunes, ici et là dans le pays, le manque de techniciens canadiens, et que pour remédier à cette pénurie, le gouvernement se voit obligé d'en importer une couple de mille des pays d'Europe.

Est-ce que nos chers ministres se sont réellement demandés comment il se fait que le Canada ne peut plus trouver, parmi ses citoyens actifs et remplis de talent, les techniciens nécessaires pour répondre à ses besoins, tandis que dans les pays d'Europe ils ne savent où se placer et qu'en Suisse seulement des milliers de jeunes s'expatrient à l'étranger chaque année afin de pouvoir utiliser leur talent à profit.

En qu'en faisant une petite enquête ils n'auraient pas découvert que ce sont eux les seuls responsables de cette lacune, en faisant la sourde oreille aux nombreuses requêtes provenant du clergé et de différentes organisations civiles, demandant à ce que des exemptions d'impôt soient accordées à toutes personnes qui maintiendront des enfants aux études universitaires ou spécialisées, même s'ils ont dépassé l'âge de 21 ans.

Présentement, d'après les lois de l'impôt sur les revenus, une exemption de \$400.00 est accordée pour tout enfant en bas de 16 ans et s'il

est aux études jusqu'à l'âge de 21 ans. Mais lorsque cet enfant désire entrer à l'Université, afin de se spécialiser dans quelques branches, ce qui arrive généralement après l'âge de 21 ans, aucune exemption n'est accordée, soit au père de famille ou au protecteur de ce jeune homme, qui lui coûte, durant cette période d'étude spécialisée, doublement plus cher, vu qu'il est obligé de le mettre en pension en ville, dû au manque d'université dans sa propre paroisse. Alors ce qui arrive le plus souvent, c'est que le père appauvri par l'impôt dont il est accablé ne peut plus continuer à aider son fils et ce dernier est obligé de renoncer à ses ambitions, et se résigner à vivre dans la médiocrité afin de laisser aux étrangers le soin de venir prendre ici au Canada les belles positions.

Voilà pourquoi il est proposé par le conseiller Patrick Bouchard, et résolu unanimement, que ce conseil insiste de nouveau auprès du gouvernement fédéral, afin que ce dernier accorde des exemptions d'impôt non seulement de \$400.00, mais de \$600.00 à \$800.00 à toutes les personnes qui maintiendront des enfants aux études universitaires ayant 21 ans et plus sans limite d'âge.

Que copies soient envoyées à l'honorable Premier Ministre du Canada ainsi qu'aux principaux journaux.



M. J.-Albert Gagnon, gérant de la succursale pour la Compagnie d'Assurance-Vie "Montreal Life Ins. Co.", à Rimouski, qui a été choisi, par son bureau-chef, pour aller représenter l'élément canadien-français, à l'assemblée générale annuelle des directeurs, qui eut lieu à Montréal le 25 février. Il a parlé dans l'intérêt et au nom des gérants de succursales, personnel des ventes et assurés canadiens-français de sa compagnie pour le Canada.

Emission scolaire de Causapscal-village

Cette commission scolaire vend \$198,000 d'obligations à 4-4½%, par séries 20 ans, à 95.71.

L'émission de \$198,000 de la commission scolaire du village de Causapscal, comté de Matapédia, a été adjugée, mardi soir, à Dubé, Legaré & Cie, Ltée. L'emprunt par séries 20 ans, comprenant \$148,500 à 4% 1953-62 et \$49,500 à 4½% 1963-72, a été payé 95.71, ce qui représente un coût net de 4.858% pour l'argent emprunté. Le Secrétaire de la province a accordé un octroi de \$140,992.50 pour cette émission.

La commission scolaire avait fait sa finance précédente en décembre 1948. Elle avait vendu alors \$120,000 de titres à 3½%, séries dix ans, au prix de 97.46, ce qui représentait un coût net de 3.961%.

Pour la présente émission, on avait reçu les trois soumissions suivantes envoyées par sept maisons de placement: Dubé, Legaré & Cie, Ltée, \$148,500 à 4% 1953-62 et \$49,500 à 4½% 1963-72 — prix: 95.71 — coût net: 4.858%; Gagneau, Boulanger, Ltée et Crédit Interprovincial Ltée: \$198,000 à 4% 1953-72 — prix: 92.69 — coût net: 4.089%; Oscar Dubé & Cie, Inc., J.-E. Laflamme, Ltée, La Corporation & Cie, Inc., \$198,000 à 4½% 1953-72 — prix: 95.04 — coût net: 5.242%.

Les nouvelles obligations peuvent être rachetées par anticipation et elles portent la date du 1er janvier 1952. Elles échoient du 1er janvier 1953 au 1er janvier 1972 inclusivement, l'intérêt semi-annuel étant payable les 1er janvier et 1er juillet de chaque année. Le capital et l'intérêt sont payables à une banque à charte à Québec, à Montréal ou à Causapscal. L'emprunt a été contracté pour la transformation du couvent actuel et la construction d'une annexe. L'octroi de \$140,992.50 accordé par le Secrétaire de la province et devant être affecté en entier au service de l'emprunt est payable en dix versements annuels, égaux et consécutifs de \$14,099.25, de 1953 à 1962 inclusivement.

Pour 1951-52, l'évaluation impossible de la commission scolaire s'élevait à \$1,500,000. Au 30 juin 1951, la dette consolidée nette de la corporation se chiffrait par \$79,000. La population du village, en 1951, était de 3,250 âmes.

Le premier pas vers l'abolition du commerce des esclaves a eu la forme d'une loi de la Grande-Bretagne adoptée en 1807 et interdisant le transport d'esclaves dans des navires britanniques.

LE SPORT EST-IL DEVENU UN SERIEUX CONCURRENT DU COMMERCE DE DETAIL ?

(Reproduit de la Semaine Commerciale)

Le commerce de détail est de plus en plus concurrencé par une multitude de soi-disant services.

Au nombre de ces services qui absorbent une partie considérable du revenu de nos populations il faut ranger les sports.

Comme je l'ai maintes fois exprimé, la manière moderne de pratiquer les sports est loin de faire honneur à l'esprit sportif des anciens d'"un cerveau sain dans un corps sain". En principe, le sport est un moyen personnel de se tenir en forme, d'exercer ses muscles, d'acquiescer la pondération et le contrôle de soi, en un mot de se garder en parfaite condition physique et morale. Le sport classique, remis en honneur dans plusieurs grands centres éducatifs depuis quelques années, répond exactement à cet idéal. Le sport classique, qui embrasse notamment la marche, le saut en longueur et en hauteur, les lancers, la gymnastique suédoise, la natation et certains autres exercices du genre, vise surtout à former des athlètes, à faire d'un homme ordinaire — et parfois d'un chétif — un être simplement normal.

J'ai beaucoup d'admiration pour les athlètes. D'ailleurs, les performances inscrites aux registres du sport, au cours du dernier demi-siècle, démontrent clairement que nous n'avons rien à envier aux anciens dans le domaine des records. Là où le sport dévie de son but, c'est lorsqu'il cherche à exploiter l'athlétisme industriellement et à commercialiser les performances sportives pour en faire simplement du théâtre. Les cas récents de la lutte et du basketball, les arrangements plus ou moins évidents que le public devine parfois avant qu'ils n'éclatent au grand jour, les sommes énormes qui s'engouffrent chaque année aux guichets des grands palais du sport à la moderne, enfin l'engouement de toute une génération pour les spectacles où elle ne joue qu'un rôle passif — il n'en faut pas davantage pour juger qu'il s'agit bien de plusieurs industries dont les athlètes sont la matière première.

Au point de vue économique, le sport contribue largement à faire circuler l'argent. Trop souvent, par ailleurs, il absorbe des deniers qui seraient mille fois mieux placés à rendre meilleur le régime alimentaire de la famille. Le sport où seuls les yeux et le gosier s'exercent, où le corps reste immobile et s'étiolle au milieu des foules vociférantes, où, enfin, tout est spectacle, ce sport-là ne profite guère qu'aux athlètes — et encore. Ils sont constamment sous tension. On les presse de soutenir aux yeux d'un public avide de sensation une renommée assez souvent surfaite. Tous les moyens publicitaires sont mis en oeuvre pour "glamouriser" certains héros et les induire à abrégier leurs jours en épuisant leurs réserves d'énergie, afin de se surpasser et d'abaisser les records existants. Ainsi compris et quoi qu'en pensent les magnats de cette formidable industrie, le sport n'est plus que comédie et il s'écarte à tel point de son but véritable qu'on peut à juste titre le considérer comme un abus.

En outre, il fait dévier de leur objectif normal des sommes colossales. Dans certaines petites villes de 3,000 à 4,000 âmes qui ont formé entre elles des ligues soi-disant sportives, chaque soirée où sont jouées des parties coûte de \$6,000 à \$7,000 à la population, si la partie a lieu dans la paroisse, et parfois plus lorsqu'elle se joue en dehors. Les taxis, la bière, les billets d'entrée, tout y passe trois ou quatre fois par semaine. La santé s'en ressent, de même que le rendement au travail. Dans de telles conditions, le soi-disant sport est complètement à côté de ses objectifs essentiels et se transforme en nuisance. Rien de surprenant, après ces constatations, que les détaillants trouvent difficilement à se faire payer leurs comptes d'épicerie, de mercerie, de chauffage et le reste.

Je ne fais qu'effleurer l'aspect intellectuel de l'attitude corporellement passive engendrée par le sport visuel. Dans les restaurants, dans les gares, les bureaux de poste, les débits de tabac et jusqu'aux coins des rues on ne parle que de "ça". L'esprit de la jeunesse est profondément emboîré dans les statistiques sportives et l'imagination ne travaille qu'à essayer de prédire ce que plusieurs des dirigeants connaissent déjà — à savoir l'issue éventuelle du programme saisonnier. Sans vouloir jouer au réformateur, il me semble vraiment qu'il existe mille et un décalages bien supérieurs à celui-là pour développer un esprit sain dans un corps sain. Évidemment, on estime que la jeunesse est encore mieux de parler sport que de songer à lire. Mais tout de même, il convient de ne pas pousser cette théorie jusqu'à l'absurde.

On dit non sans raison que les seules valeurs qui méritent vraiment d'être conservées sont nos ressources humaines. La dispersion de l'esprit, l'affaiblissement physique et l'appauvrissement monétaire qui découlent de la pratique actuelle des sports avec leur cortège de stimulants néfastes contribuent largement à diminuer la valeur de ceux qui en abusent. Certes, on rencontre une foule de sportifs qui savent encourager de leur présence et de leurs deniers les remarquables performances de nos athlètes; comme en toute chose, ceux-là savent y mettre la mesure et ne pas donner tête baissée dans le panneau d'une propagande savamment échafaudée en vue de saturer l'esprit des masses. Ceux-là savent aussi varier leur menu intellectuel et joindre la pratique des sports à l'encouragement passif qu'ils leur accordent en tant que spectateurs. Ils obtiennent de cette pratique — ne fût-elle réservée qu'à la marche, le plus démocratique des sports, ou à peller avec art leur entrée de maison et de garage — l'exercice d'autant plus nécessaire à se tenir en forme que la tentation est plus grande de jouir bêtement du climat dont la technique moderne a su doter nos intérieurs.

Le sport organisé est devenu dans trop de centres une entreprise qui excède les moyens de la collectivité et qui draine une somme trop considérable des revenus familiaux. Sans qu'il soit nécessaire de freiner brusquement le sport de spectacle, on pourrait sans doute consacrer un peu plus de capitaux à ériger des bibliothèques municipales et un peu moins aux arènes. Le niveau culturel de la nation — le seul qui compte vraiment — y gagnera sans aucun doute. Nos ressources naturelles seront ainsi mieux exploitées parce que les valeurs humaines seront mieux respectées et mises à profit; tout le monde ne s'en portera que mieux — y compris le commerce traditionnel qui trouve dans le sport un concurrent de forte taille.

Louis-A. BELISLE

TRIBUNE LIBRE

"LA BIÈRE MUNICIPALISÉE DE SAYABEC" — SI J'ETAIS M. LE PREMIER MINISTRE

Si j'étais le premier ministre, sur réception de la dernière résolution du conseil de Sayabec pour remédier aux déficiences de la loi des liqueurs de la province de Québec, je prendrais toute cette paperasse pour la jeter au panier tant elle est illogique. Celui qui a pondu cette résolution n'est certainement pas l'antialcoolique que le but de la requête semblait faire croire. Et vraiment je crois que les conseillers qui l'ont proposée et secondée ont été trompés. S'ils lisent la résolution, ils verront bien qu'elle vise à créer des positions pour des petits amis, dont les noms ne figurent pas ici évidemment, et à favoriser la soif jamais éteinte d'éternels assoiffés. La résolution favorise donc la multiplication des occasions de boire, la multiplication des débits de vins et bière.

Voilà qui cadre bien avec la demande de nos évêques et la pétition des ligues du Sacré-Coeur qui de-

mandent au gouvernement de restreindre le nombre des débits, et l'on évoque cette même pétition pour implanter des débits dans toutes les municipalités de plus de 2,000 âmes. On a bien confiance au premier ministre en lui disant qu'on a trouvé à Sayabec le vrai moyen de solutionner les problèmes embarrassants de la non observance des lois. Tout le monde devient tempérait et ce qui est mieux, on prend les profits faits avec ceux qui boivent pour bâtir un milieu antialcoolique, une jeunesse heureuse et abstinente. C'est une trouvaille. Un avocat qui argumenterait ainsi manquerait de logique et verrait sa cause perdue d'avance. Nos municipalités sont bien mal administrées s'il leur faut recourir à ce dernier moyen pour financer leur budget. L'expérience prouve que quelques cas d'ivresse créent tout un émoi dans nos villages et des embarras à nos policiers. Que sera-ce demain avec le plan Sayabec?

Et la conclusion: modification de la loi des liqueurs suivant le plan Sayabec dans un projet "cher au coeur de tous ceux qui tiennent à la bonne renommée de notre province, au bien-être de nos compatriotes, à la protection de notre jeunesse et plus spécialement celle de nos jeunes filles ainsi qu'à la santé de nos jeunes enfants". Tout cela serait à faire crever de rire si ce n'était pas si triste. Quelle pondaison, et dire que des conseils municipaux qui n'ont rien de constructif à faire, se laissent prendre par des navets de la taille de ce dernier. Et si M. Duplessis allait accepter le projet? Sayabec en aurait le mérite et celui qui a pondu la pétition tirerait les marrons. Heureusement, même si à Sayabec, personne ne parle, rares sont ceux qui prétendent que dans cette localité tout le monde a soif. Dans un village industriel, à Sayabec comme ailleurs à Price, à Matane, à Rimouski, on a bien plus besoin de vivre sur la table familiale que de bière dans des verres qui n'ont pas de fond.

Gens de Sayabec, croyez-vous qu'on a pondu chez-vous un gros oeuf à 2 jaunes? Chose certaine, je crois que M. Duplessis va le faire cuire à la coque et le mettre dans le vinaigre pour mieux le conserver. Mais le premier ministre croira tout de même qu'à Sayabec on a déjà fait bien de grandes choses et que demain on finira par faire encore quelque chose d'encore mieux que de laisser s'afficher les bièreux audacieux — Vous comprenez!

G & T. Surpris

Funérailles de Mme F. Lauzier, à Causapscal

Le lundi 11 février, une foule considérable assistait aux funérailles de Mme Fernand Lauzier, née Colette Gendron, décédée à l'âge de 30 ans et 7 mois.

La croix était portée par M. Raymond Leblanc tandis que le cercueil fut par MM. Guy Garon, Chs-Auguste Tremblay, Antonio Garon, Conrad Brazeau, Gérard Laflamme et Chs-Eugène Garon.

La défunte laisse pour la pleurer son époux et ses deux enfants, Jacques et Jocelyn, ainsi que son père et sa mère, M. et Mme Elphège Gendron, son frère, Gabriel et sa soeur, Carmela.

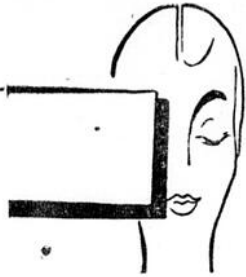
Nos sincères condoléances à la famille éprouvée.

Mariage Côté-Dionne

Le 16 février, M. Antonin Côté, de Ste-Paula, conduisait à l'autel Mlle Carmen Dionne, de Matane. La cérémonie eut lieu en l'église de St-Jérôme de Matane.

Va et vient à Ste-Paula. — M. Ad-jutor Desjardins, de Matane, est de passage ici, chez ses parents.

Votre domaine MESDAMES



EXAMEN DE CONSCIENCE

Trop de femmes cultivent cette opinion séculaire que, pour garder un homme, il suffit de "lui remplir l'estomac"; c'est une opinion contraire à toutes les données de la psychologie et de l'expérience.

Ce n'est pas pour se faire nourrir que l'homme troque une liberté qui lui est si chère, en échange d'une femme dont il se rend responsable pour la vie. Il pourrait facilement trouver à se bien nourrir en dehors de la vie matrimoniale.

Ce n'est pas pour faire le ménage de ses appartements, pour reprendre ses habits et ses bas, que l'homme se fait le soutien de la femme qu'il épouse. Il pourrait facilement se trouver une ménagère qui lui coûterait moins cher, et il se contenterait lui-même d'un appartement luxueux où il serait libre de vivre à sa guise.

C'est donc dire qu'une femme ne peut déclarer qu'elle a tout fait pour son mari, lorsqu'elle ne s'est soucié que des besoins matériels, même si sa maison et son mari sont tirés à quatre épingles, et même si elle est l'as des cordons bleus.

Qu'est-ce qu'un homme peut bien demander de la femme qu'il épouse? Est-ce l'avantage de pouvoir satisfaire normalement et chrétiennement ce puissant instinct de procréation que Dieu a placé en lui? En partie, oui; mais il y a plus que cela encore. Beaucoup plus!

L'homme a besoin d'une femme qui s'occupe de lui, non pas pour remplir son estomac, mais pour alimenter sa confiance en lui-même, pour se faire encourager, stimuler, grandir, élever à ses propres yeux. Chez l'homme, sachez-le bien, la confiance en soi est intimement liée à la femme qu'il choisit pour épouse, compagne de sa vie.

Afin de conserver sa confiance en lui-même (et c'est là, chez l'homme, ce qui passe avant tout!), l'homme, je le répète, a besoin d'une femme qui lui rappelle souvent son importance, sa valeur d'homme, ses possibilités. Il a un intense besoin de sentir que son épouse l'apprécie, l'estime, le considère. C'est alors seulement qu'il se sent quelqu'un, et ce sentiment lui est encore plus nécessaire que tous les plaisirs et toutes les richesses du monde, car c'est cette confiance en lui-même qui lui permet de réussir sa vie à tous les points de vue.

La femme qui diminue son mari en paroles, le diminue dans le sens profond du terme. Un compliment bien exprimé, aux heures mêmes difficiles, représente pour lui le meilleur stimulant qui soit. Mais le reproche asséné, aux heures difficiles, constitue souvent le coup de grâce qui conduit un homme à la ruine.

Il saura pardonner bien des choses, mais il éclatera inévitablement, un jour ou l'autre, si son épouse multiplie les remarques désobligeantes, les reproches amers, si elle le compare défavorablement à d'autres hommes, si elle le traite de fou, d'imbécile, de maladroit, de "sans-initiative", et que sais-je encore!, si elle manifeste enfin qu'elle n'a aucune estime pour lui. En agissant ainsi une femme jette dans le cœur de son mari les semences d'une haine violente qui ne peut manquer d'exploser. Les plus lâches s'évaderont dans l'ivrognerie. Les plus faibles, dans une maladie ou dans une dépression nerveuse lamentable. Les moins scrupuleux, dans quelque aventure avec des femmes de vie. Les plus violents feront des colères terribles et briseront tout. Les autres, enfin, fuiront leur foyer pour n'y plus revenir, un jour.

C'est ainsi que des femmes jolies, instruites, intelligentes, mais incons-

cientes ou ignorantes de la psychologie de l'homme, tuent l'affection de leur mari, brisent ses chances de succès et ruinent leur ménage. Que sert à la femme d'avoir toutes les qualités de femme d'intérieur et de femme de société si elle est affligée de ce virus mortel: l'habitude de diminuer son mari!

Il vaut mieux manquer ses ragoûts, et posséder ce principe élémentaire de psychologie masculine: savoir stimuler chez un homme sa confiance en lui-même, savoir l'apprécier, le relever, l'encourager, le stimuler...

C'est là la **RÈGLE D'OR** pour toute femme qui veut se conquérir un mari et le conserver!

SAVIEZ-VOUS QU'IL N'EST PAS INDISPENSABLE D'ÊTRE NÉE BELLE POUR PLAIRE ET ATTIRER? SAVIEZ-VOUS QU'UN BON NOMBRE D'ACTRICES ET DE MODÈLES NE SONT PAS DE VRAIES BEAUTÉS? VOUS POUVEZ SUIVRE CHEZ VOUS LES MÊMES COURS QUI ONT FAIT D'ELLES DES FEMMES ALLIANTES, CAPTIVANTES, SÉDUCTRICES... GLISSEZ 10 SOUS DANS UNE ENVELOPPE AVEC VOS NOMS ET ADRESSE, ET FAITES-NOUS LES PARVENIR. NOUS VOUS ENVERRONS TOUTS LES RENSEIGNEMENTS DÉSIRÉS AU SUJET DU MERVEILLEUX COURS PAR CORRESPONDANCE DE L'INSTITUT. IL CORRESPOND AUX MÊMES COURS QUE SUIVENT ACTRICES ET MODÈLES À PARIS, NEW-YORK ET HOLLYWOOD. VOULEZ-VOUS DEVENIR CAPTIVANTE?

Cours par correspondance, case postale 431, Station "H", Montréal.

L'Institut de Personnalité Féminine

Baptêmes à Causapscal

— Le 6 février, Marie-Francine, enfant de M. et Mme Antoine Tardif (Réjeanne D'Astous). Parrain et marraine, M. et Mme Marcel D'Astous, grands-parents de l'enfant.

— Le 7, Marie-Adrienne-Carmelle, enfant de M. et Mme Odilon D'Astous (Bernadette Rioux). Parrain et marraine, M. et Mme Adrien Fortin, oncle et tante de l'enfant.

— Même jour, Jacques-Gabriel, enfant de M. et Mme Pierre Boudreault (Germaine Dufour). Parrain et marraine, M. et Mme Alfred Dufour, oncle et tante de l'enfant.

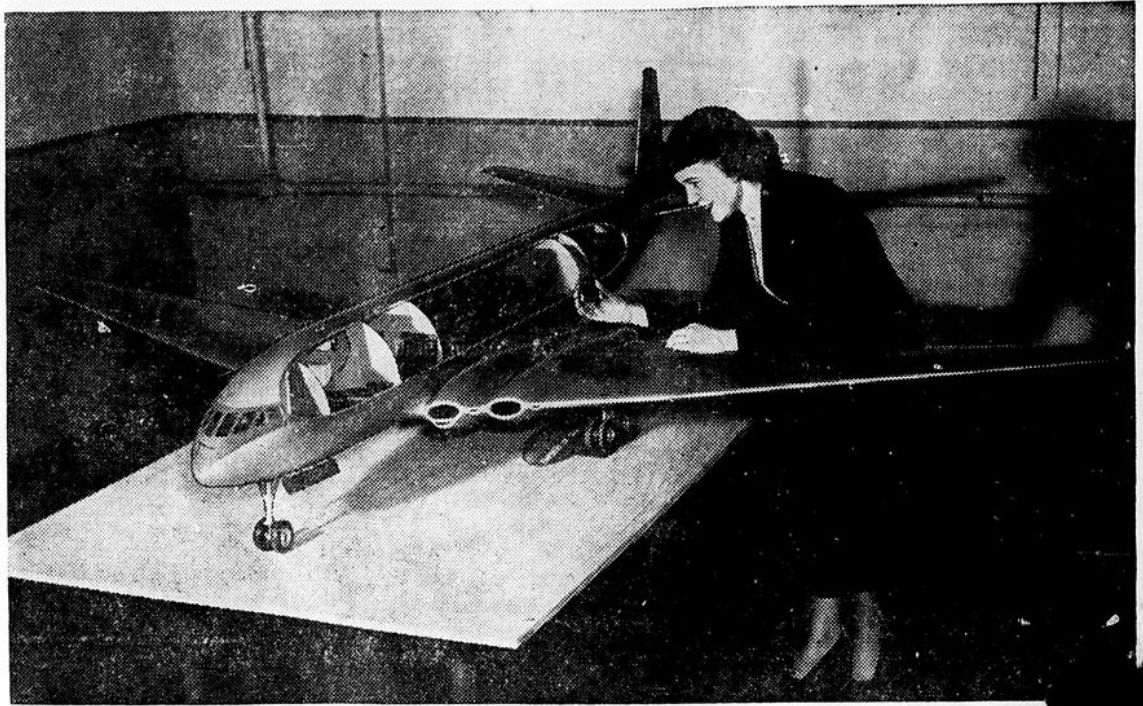
— Le 9, Ovide-Claude, enfant de M. et Mme Jean-Bte Côté (Aurélié Côté). Parrain et marraine, M. et Mme Ovide Côté, grands-parents de l'enfant.

— Le 13, Georgette-Danielle, enfant de M. et Mme Georges Royer (Georgette Bergeron). Parrain et marraine, M. et Mme Alfred Royer, grands-parents de l'enfant.

Missionnaires emprisonnés en Chine

Un rapport officiel fait savoir qu'en date du 12 décembre, 21 archevêques, évêques et préfets apostoliques, 98 prêtres et 23 sœurs, soit un total de 142 missionnaires étrangers étaient détenus dans les prisons communistes. Ces chiffres sont sujets à d'incessantes variations du fait des expulsions et des nouvelles arrestations.

A la même date, 2 prélats chinois et environ 150 prêtres et sœurs chinois se trouvaient dans les prisons gouvernementales.



AEROBUS A REACTION

La joie Ann Martin, employée au Pacifique Canadien, à Montréal, semble bien intéressée par ce modèle réduit d'un aérobus à réaction de Havilland qui sera affecté cette année au service trans-pacifique des Canadian Pacific Airlines. Le modèle, qui a coûté la jolie somme de \$15,000, est fait de métal et de plastique. Mesurant sept pieds et neuf pouces de longueur et neuf pieds et sept pouces d'envergure, il sera exposé successive-

ment à la gare Windsor, à Montréal, puis à Winnipeg, Vancouver, Honolulu, ainsi qu'à l'Exposition Nationale Canadienne, à Toronto. Il est pourvu d'un train d'atterrissage manœuvrable à la main qui se replie dans le ventre de l'appareil.

Un côté détachable du modèle permet d'examiner l'intérieur. Le compartiment de l'équipage, où se trouvent les sièges du pilote et du pilote de relève, comporte un imposant tableau de bord. Les appareils du

sans-filiste sont rangés dans les angles arrière de la pièce, alors que la table de travail du navigateur se trouve dans l'autre angle. On remarque aussi le foyer ou "lounge", contenant huit fauteuils et des tables pliantes, alors que le corps principal compte 28 fauteuils inclinables. Les compartiments arrière laissent voir les salles de toilette des dames et des messieurs, ainsi que les chambres de service de l'hôtesse.

(Photo Pacifique Canadien)

FLASH

Par ailleurs, le projet de restauration de l'église de la paroisse St-Pierre-du-Lac, soit Val-Brillant, sera imminemment réalisé. Les travaux à effectuer consistent au repeinture intérieure du temple et à la pose d'un

plancher en tuiles de caoutchouc. La dette de cette fabrique a diminué de près de \$3,500 au cours de l'an dernier.

A Val-Brillant, une équipe d'hommes s'affairent, depuis quelques jours, à faire la coupe de la glace sur le

lac Matapédia. Cette glace est destinée à l'approvisionnement du chemin de fer Canadien National. Une partie de la production sera chargée au fur et à mesure sur les convois et on construira un entrepôt pour conserver le reste sur place, d'ici l'été prochain.

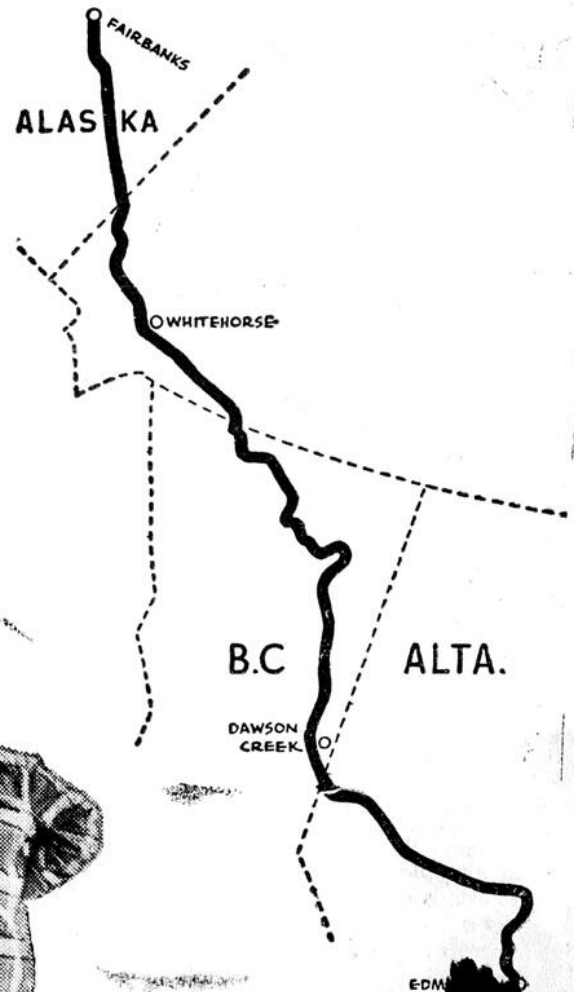
UNE VÉRITABLE ÉPREUVE DE CROSS-COUNTRY

Lisez ce qu'écrivit M. E.C. Holub, de Dawson Creek, C.-B., après avoir franchi, dans sa Hillman Minx, plus de 4,000 milles à travers l'Alaska, dont 100 milles dans une "poudrière" aveuglante.

D'Edmonton, en Alberta, à Fairbanks, en Alaska, aller et retour, j'ai parcouru 4,016 milles sans même une crevaison ni un ennui mécanique.

Au retour, j'ai traversé une tempête de neige tourbillonnante et aveuglante qui m'a obligé à me frayer plus de 100 milles de chemin.

Je pourrais continuer sur le même ton, mais en bref, je veux vous dire toute mon admiration pour ce merveilleux véhicule, économique et sûr."



roulez en beauté... à bon mar

HILLMAN Minx

Un produit du Groupe Rootes
Rootes Motors (Canada) Limited
Montréal • Toronto • Vancouver
Concessionnaires des produits Rover et du groupe Rootes

La Compagnie
d'Assurance-vie
Crown-Life

Antoine Harrison
agent

PONCHEVILLE — — — Tél. 25-s-11 — — — MATANE

GARAGE LANGLOIS & FRERE ENR.



Ce que j'en pense

par Marie-Paule Lepage

REPONSE A LILI

"Je suis ni laide, ni jolie;
"j'ai des boutons dans la figure et ça me gêne;
"je voudrais rapetisser;
"je voudrais aussi me marier, que dois-je faire?"

LILI.

Suis en retard, pas vrai? Accepte-moi sans regimber, puis-que je t'arrive. J'espère bien que tu n'as pas eu le temps de dénicher mari... et que tu attends fébrilement ma recette infailible.

Quand on est ni laide ni jolie comme la plupart des filles d'Eve, il se vend quantité de "trucs" en petits pots, en grosses boîtes, en boîtes et même en pilules pour tromper les autres pas toi?

Dans tes moments de dépressions ton miroir est trop fier. Tu n'en fais pas, petite fille, la vraie beauté tu la portes en toi. Elle n'est pas sur un visage sans âme et sans pensées, si bien modelé soit-il. On se fatigue d'un objet sans valeur, il devient vite une banale et morne habitude. Tu dois être la synthèse vivante d'une beauté intérieure que tu devras établir autour de toi. Ta vie doit être un radiateur de beauté. En t'oubliant un peu pour penser aux autres... mais à quoi bon t'expliquer ce que probablement tu ne comprendras pas...

Je délaisse la question "boutons", je sens trop d'ironie mordante dans ma réponse; j'ai promis à quelqu'un... d'éviter le genre frondeur. Cependant, écoute la voix suave de mon annonceur préféré... quand il commande certain panacé...

Tu es grande et tu voudrais rapetisser? Pas raccourcir, j'imagine, ce serait tellement stupide. Alléger... tu veux dire? Bien, si tu tiens absolument à te momifier, il s'achète quelque part, un classique intitulé: "Comment maigrir en sept jours?" Pour dix sous, tu ne vas pas t'en priver. La littérature à ce prix est tellement recherchée de nos jours... (Trêve de publicité!) En même temps que les conseils précieux qu'il te fournira, tu peux le faufiler à travers les Molières de ta bibliothèque. Bien couvert et avec inscription: "Précieuses Ridicules", quel trompe-l'oeil, ma chère! Toutefois, ne permets pas qu'on ouvre l'oeuvre... on te rira au nez!

De quelles sottises je t'assomme, ma pauvre enfant, tu l'as voulu, tu le mérites! et que t'importe, me voici au point culminant: "je voudrais aussi me marier, que dois-je faire?"

Tu rêves d'amour? très bien! mais lis-moi ça: L'homme, ma fille, est un être à peu près normal, il a l'instinct de la conquête et il préfère les femmes difficilement accessibles (je ne dis pas inaccessibles...). Les jeunes enragées qui s'accrochent au revers de son veston comme la misère sur le pauvre monde, n'obtiennent guère de succès, crois-moi!

Comment te l'attirer, alors?

Souris-lui, mais juste à point... si tu le fais trop audacieusement, il croira que tu veux flirter et te jugera une jeune fille comme ça... Il a tellement le sens des valeurs...

Ne l'invite pas trop à l'amour... Je connais un piège fait de confitures de mensonges et de sucre de baisers, mais QUAND L'AMOUR EST LA SOURICIERE C'EST NOUS QUI SOMMES LES SOURIS... Donc, rationne les bécots (?) au risque même de le voir chercher ailleurs cette consolation... S'il en mérite parfois, (les hommes ne sont pas tous des Pères Noël... Il faut les dédommager...) unifie! tu n'en seras que plus désirable, tu n'auras jamais à déplorer d'être trop réservée... (cela n'est pas encore un vieux cliché).

Réservée, oui! mais sans afféterie; les guindées, les frigidés, les pimbêches impressionnent peu Messieurs les hommes...

Complimente-le souvent, car il se plaindra d'être incompris; néanmoins évite l'exagération, tu lui paraîtras naïve. Félicite-le pour le choix de sa cravate même si elle fait un peu chou, mais je t'en prie, ne joue pas avec, toute la veillée. Avoue-lui que son nouvel habit lui va bien, mais oh la la! ne compte pas les poches, ne mesure pas le bas des pantalons et ne demande pas s'il est bleu-vert ou vert-bleu.

Te conseillerai-je de ne pas sortir avec des copins? j'aime trop la liberté pour ça! d'ailleurs si tu t'en abtiens, il se demandera pourquoi tu ne plais pas aux autres. Use donc de diplomatie, ne sois ni légère, ni inconstante, mais superlativement aimable pour ses amis; rien ne le flatte autant. Important! rends-le jaloux juste assez... sinon tu risques de le perdre et de vieillir dans la calme monotonie d'une vie sans amour, sans joie et sans... souffrance!

Et si tu es une jeune fille sans prétention, si tu portes un petit coeur aimant, si tu es TRES FEMININE, je ne vois pas pourquoi tu n'attirerais pas l'attention d'au moins Un homme!

Lilli, quand tu l'auras cet homme, ne le complique pas. Fouille tout au fond de sa force acquise, de sa robustesse, de sa suffisance et tu ne trouveras qu'un grand inquiet à l'âme toute simple, toute enfantine, comme défaillante. Parfois, sous l'accablement physique, il n'y aura plus en lui qu'une vie végétative où la personnalité se défait; en ce temps-là, il aura besoin plus que jamais de ton énergie de jeune arbre bien frêle mais bien vert et qui pliera au lieu de rompre.

Laisse-le alors s'appuyer, souris-lui tendrement, c'est là surtout que tu devras vraiment savoir COMMENT FAIRE...



Des dommages de quelques milliers de dollars ont été causés, principalement par l'eau, à l'hôtel Château Grandville, de Rivière-du-Loup, où un début d'incendie a sévi cette semaine. Les flammes ont pris naissance dans les conduites d'aération et elles se sont vite communiquées entre les deux planchers. Douze chambres ont subi des dégâts mais aucun accident ne s'est produit. La plupart des pensionnaires étaient à leur travail au moment de l'incendie, au cours de l'avant-midi.

La Sûreté provinciale rappelle à tous les propriétaires d'autos-neige que le temps est venu de faire enregistrer pour l'année courante ces voitures présentement en circulation. Ceux qui auraient négligé de se conformer aux exigences de cette loi devront le faire sans tarder davantage. D'ici une semaine, en effet, la police de la route fera la vérification et des rapports d'infraction seront rédigés contre les propriétaires d'autos-neige qui n'auront pas satisfait à ce précepte de la loi.

La population du comté de Montmagny vit dans l'espoir d'obtenir bientôt l'assurance que des gisements de nickel sont réellement enfermés dans le sol de ce comté. Des sondages minutieux au diamant sont concentrés sur un terrain de 800 acres, en haut de ce comté, près de la frontière américaine, depuis qu'un prospecteur diplômé a découvert du cuivre dans le canton Raudette, en juillet dernier. Le forage a été pratiqué en 8 endroits différents. Les résultats enregistrés démontrent la présence d'un certain pourcentage de zinc et de nickel. La poursuite des expériences dira si ces minerais se trouvent en quantité suffisante pour permettre l'exploitation industrielle.

Bus and Truck Transport Magazine prédit que le gouvernement fédéral canadien s'emparera probablement du contrôle de l'industrie du camionnage au Canada d'ici 18 mois. Payer le déficit d'un chemin de fer ne suffit pas; désormais, nous devons également combler aussi celui d'une entreprise d'Etat du camionnage. Le camionnage étant devenu un compétiteur pour le chemin de fer, Ottawa croit qu'il vaut mieux s'en emparer sans délai, afin de pouvoir se lancer dans une nouvelle aventure socialiste qui lui permettra de hausser les prix au niveau qui lui plaît et de faire acquitter par les contribuables les déficits caractérisant habituellement les entreprises d'Etat.

De toutes les provinces, c'est la Colombie Anglaise qui paie les plus hauts salaires, soit une moyenne de \$56.91 par semaine contre \$49.48 pour le Québec. A noter toutefois que la Saskatchewan et toutes les provinces maritimes paient des salaires encore plus bas que ceux de notre province. Toujours est-il que les entrepreneurs de la Colombie Britannique paient si cher la main-d'oeuvre qu'il leur devient pratiquement impossible de soumissionner avec succès pour les contrats de la Défense nationale qui vont largement au Québec et aux autres provinces à l'est! Morale de l'histoire, comme dirait l'autre...

Les enquêtes Gallup révèlent que la plupart des gens croient que les profits des corporations représentent de 25 à 30 sous du dollars du consommateur. Pourtant, la dernière édition du "Taxation Statistics", du ministère du Revenu national, établit qu'en 1945, par exemple, le profit de l'industriel ne représentait que 4.1% des prix de vente, que ce chiffre a atteint 6.7 en 1947 pour retomber à 5.8 en 1949, la dernière année sur laquelle on ait des chiffres autorisés. Ces pourcentages concordent à une fraction près avec les chiffres établis par l'Association des Manufacturiers canadiens. La critique, qui n'est pas animée des meilleures intentions, encourage facilement le public à croire la marge de profit du manufacturier quatre fois supérieure à la marge réelle.

Le français est une langue officielle en diplomatie.



COUP D'OEIL

sur les événements

La réadaptation des handicapés

A mesure qu'augmente les effectifs industriels du Canada, l'importance du capital humain se manifeste davantage. Il y a un demi-siècle, maints orateurs publics affirmaient devant les auditoires approbateurs que le Canada était un pays "aux vastes ressources naturelles". Après avoir fait cette déclaration sur un ton de stentor, ils s'en tenaient là, conscients qu'on ne pouvait les contredire.

Autres temps, autres moeurs. Deux guerres mondiales et une évolution industrielle marquée attribuable en partie à ces luttes de grande envergure, nous ont enseigné qu'il faut au pays autre chose que de vastes ressources naturelles pour accomplir sa grande destinée. Nous devons exploiter ces ressources. Nous devons les mettre en oeuvre, en tirer le plus grand profit possible. L'importance grandissante du Canada, en qualité de puissance mondiale, exige non seulement qu'il soit fort mais aussi qu'il applique à bon escient et à fond, l'immense puissance latente dont la nature l'a si richement doté.

Le capital humain

C'est ici que se pose le problème du capital humain. Pour assurer notre développement industriel, nous avons besoin d'hommes et de femmes aptes et disposés à travailler. Les mines, les usines, les manufactures ne sauraient fonctionner sans leur concours. Les machines modernes peuvent accomplir de grandes choses à condition qu'intervienne l'élément humain, mais non autrement.

Depuis quelque temps les gouvernements fédéral et provinciaux se rendent de plus en plus compte qu'il y a au Canada un nombre imposant de Canadiens qui ne travaillent pas mais désirent ardemment travailler, sont capables de travailler, pour peu qu'on leur aide et qu'on les oriente. Ce sont ceux qu'on appelle les handicapés physiques. On estime qu'environ 100,000 d'entre eux sont en âge de travailler. On a constaté que ces handicapés, une fois qu'on leur a confié un emploi qu'ils sont capables d'exercer, se montrent égaux, ou même supérieurs, en plusieurs cas, aux travailleurs normaux sous tout rapport. Leur embauchage n'exige aucun sacrifice de la part de l'employeur car, bien au contraire, il y gagne.

On prend de plus en plus conscience que la valeur véritable des handicapés constitue un avantage important et cet état d'esprit porte maintenant fruit. Dernièrement, le ministre fédéral du Travail, l'honorable M. F. Gregg, V. C., annonçait la formation d'un Comité consultatif national sur la réadaptation des handicapés, comprenant 35 membres. Sa déclaration affirmait que la mesure prise "marque le premier pas dans la réalisation d'un projet fédéral-provincial à long terme visant à donner, conserver ou rendre aux handicapés la capacité d'accomplir un travail rémunéré leur permettant ainsi d'assurer leur propre subsistance". Elle soulignait que la formation du comité ne signifie pas que les autorités fédérales vont s'ingérer dans les initiatives déjà exercées dans ce domaine par des organismes bénévoles. Le travail en marche présentement est essentiel. Le comité a plutôt pour fonction de coordonner, encourager et favoriser l'échange de renseignements de façon à assurer aux handicapés les meilleurs résultats.

Ce domaine, à vrai dire, ressort surtout à la compétence des provinces. Cependant, sans envahir ce champ d'activité, les autorités fédérales sont en mesure d'apporter un précieux concours dans les cadres tracés; la coordination, l'organisation, la suppression du double emploi et du gaspillage, et de prendre les dispositions nécessaires tendant à conférer plus d'efficacité aux efforts tentés. Elles peuvent, en outre, porter à la connaissance de tous les organismes intéressés ce qui se fait au juste en vue de trouver ainsi ce qui reste à accomplir. Le nouveau comité consultatif est on ne peut plus représentatif. Le gouvernement fédéral, les provinces, les organismes bénévoles d'hygiène et de bien-être, la profession médicale, les syndicats ouvriers, les organisations patronales, les universités et les autres organismes intéressés à la réadaptation y sont tous représentés. Il suffit de jeter un coup d'oeil sur la liste des noms, donnée par le ministre, pour se rendre compte que le comité sera une force puissante et agissante. Ses conseils aux gouvernements revêtent probablement une importance vitale.

A tous les points de vue la tâche assignée à pareil comité est importante. Il est évident qu'elle revêt une importance capitale pour les milliers d'handicapés qui pourront bénéficier de ses initiatives. Il est également évident qu'elle est importante pour les gouvernements qui doivent partager les frais qu'occasionne le soin de beaucoup de ces Canadiens qui ne demandent qu'à gagner leur vie et à se suffire à eux-mêmes. Enfin, il est essentiel que notre vaste pays qui grandit de jour en jour utilise à fond tous ses travailleurs serviables afin qu'ils puissent, et le Canada avec eux, bénéficier de leur travail. Que le comité reçoive l'appui et atteigne le succès qui lui méritent les nobles buts qu'il poursuit.

La Corporation de Téléphone de Québec demande l'autorisation d'augmenter ses tarifs

La Corporation de Téléphone de Québec vient de présenter à la Régie des Services Publics de Québec une requête demandant l'autorisation d'augmenter ses tarifs à compter du 1er avril prochain.

Cette Corporation, dont le bureau-chef est à Rimouski, est la deuxième entreprise de téléphone en importance dans la province de Québec. Elle dessert 77 échanges téléphoniques dans les comtés de Champlain, Lavolette et Portneuf, Lotbinière, Dorchester, Beauce, Lévis, Bellechasse, Montmagny et l'Islet, Rimouski, Matapédia, Matane, Gaspé-Nord et Saguenay, comprenant notamment les villes de Rimouski, Matane, Mont-Joli, Montmagny, Donnacona, Ste-Zite, St-Raymond, Ste-Marie de Beauce et Sept-Îles. Le nombre de ses téléphones en service s'élève à 19,500 au 31 janvier 1952.

Mentionnons d'abord que les tarifs de cette Corporation sont présentement inférieurs à ceux des principaux réseaux téléphoniques de la province.

La Corporation de Téléphone de Québec, dans sa requête datée du 14 février, demande en premier lieu une augmentation de ses tarifs d'abonnement. Cette hausse portera surtout sur les téléphones des places d'affaires. (Dans les exemples suivants les chiffres entre parenthèses sont les taux actuels). Ainsi, à Rimouski, un téléphone d'affaires sur ligne individuelle coûterait mensuellement \$6.75 (\$4.50), sur ligne de deux abonnés \$5.50 (\$4.00) et sur ligne de dix abonnés \$4.25 (\$2.70). A Matane, Mont-Joli, Montmagny et Donnacona, un téléphone d'affaires sur ligne individuelle coûterait \$6.00 (\$4.00), sur ligne de deux abonnés \$5.00 (\$3.50), sur ligne de dix abonnés \$4.00 (\$2.70). Les augmentations vont en diminuant avec le nombre d'abonnés desservis par chaque échange. Ainsi, à Luceville et Bic, un téléphone d'affaires sur ligne individuelle coûterait \$5.00 (\$3.50), sur ligne de deux abonnés \$4.00 (\$3.00), et sur ligne de dix abonnés \$3.50 (\$2.50).

Pour le service résidentiel, l'augmentation maximum de 50 cents par mois s'appliquerait aux téléphones sur ligne individuelle dans l'échange de Rimouski. Pour les autres grades de service et les autres échanges de la Corporation, les augmentations sont inférieures à 50 cents par mois, allant jusqu'à 10 cents. A Rimouski, un téléphone résidentiel sur ligne individuelle coûterait mensuellement \$3.75 (\$3.25) et sur ligne de deux abonnés \$3.00 (\$2.75). A Matane, Mont-Joli, Montmagny et Donnacona, un téléphone résidentiel sur ligne individuelle coûterait \$3.55 (\$3.05), sur ligne de deux abonnés \$2.90 (\$2.65) et sur ligne rurale \$2.80 (\$2.35). A Luceville et Bic, un téléphone résidentiel sur ligne individuelle coûterait \$3.20 (\$3.00), sur ligne de deux abonnés \$2.70 (\$2.50) et sur ligne rurale \$2.60 (\$2.50).

La Corporation de Téléphone de Québec demande encore l'autorisation d'élever de 5 cents à 10 cents la charge des appels locaux placés à ses téléphones publics et semi-publics. Enfin, elle demande la permission d'ajouter 5 cents aux appels interurbains dont la charge est de 20 cents à \$1.45, 10 cents à ceux de \$1.50 à \$2.55, 15 cents à ceux de \$2.60 à \$3.45, 20 cents à ceux de \$3.50 à \$4.55 et 25 cents à ceux dont la charge est de \$4.60 et plus.

Ces diverses augmentations de taux rapporteraient à la Corporation des revenus bruts estimés à \$265,000 par année et lui laissant des revenus nets additionnels de \$120,000 après paiement des impôts sur le revenu. Dans

sa requête à la Régie, la Corporation de Téléphone de Québec expose qu'elle a investi depuis 1946 une somme d'environ \$4,000,000 pour l'expansion et l'amélioration de ses services. Son programme de constructions se maintiendra à près d'un million de dollars annuellement au cours des prochaines années. Pour mener à bien un tel programme et satisfaire aux exigences du public dans son territoire, la Corporation a besoin de revenus nets suffisants pour attirer chez elle des capitaux additionnels.

Dîner hebdomadaire du Richelieu-Mont-Joli

Lundi, 25 février

Le club Richelieu-Mont-Joli a tenu son dîner hebdomadaire lundi dernier à l'endroit habituel, sous la présidence du Dr Maurice Sirois, dentiste, M. C.-B. Beaudet, de retour d'un long voyage, fit part des nouvelles. Roger Gagné, moniteur du club de hockey local, était l'invité d'honneur et il reçut les félicitations des membres pour avoir doté Mont-Joli du championnat de la ligue Intermédiaire "A" du Bas St-Laurent, gagnant ainsi pour son club le trophée Richelieu donné par le club Richelieu local.

Le Dr Sirois et Roméo Vachon délégués à Ottawa

Le Dr Maurice Sirois et M. Roméo Vachon, respectivement président et secrétaire du club Richelieu Mont-Joli, ont été délégués au congrès Richelieu qui se tiendra au Château Laurier, à Ottawa, les 29 février, 1er et 2 mars.

Sayabec

A Sayabec paroisse, M. Patrick Bouchard a été nommé conseiller en remplacement de M. Léonidas Germain, sortant de charge.

On apprend encore de Sayabec que l'ancienne usine Fenderson, qui fabriquait du bois de plancher, a été transformée pour la fabrication de boîtes. La nouvelle usine est maintenant en pleine activité et plusieurs hommes y trouvent de l'emploi.

CREDO

des Chambres de Commerce des Jeunes de la province de Québec

NOUS CROYONS :

Que la personne humaine est la plus précieuse des richesses;

Que chez l'homme les valeurs spirituelles priment toutes les autres; Qu'après Dieu servir, l'humanité constitue l'oeuvre la plus noble d'une vie;

Que nos institutions n'ont de raison d'être que si elles concourent à ennobler la personne humaine;

Que la communauté des hommes a préséance sur la souveraineté des nations;

Que le rôle de l'Etat est plus de légiférer que de diriger;

Que la justice économique peut être le plus sûrement atteinte par des hommes libres au moyen de la libre entreprise;

Que la justice sociale sera assurée par des associations professionnelles (patronales, ouvrières et autres) librement constituées et travaillant de concert.

Le Manitoba a une population de 3.32 par mille carré.

OEUVRES ET DISQUES DE BEETHOVEN

par René Girard — Préface de Paul Loyonnet

M. René Girard fait ici l'inventaire de l'oeuvre complète de Beethoven, et des disques qui lui sont consacrés. L'auteur accorde à chaque genre touché par Beethoven une étude sommaire mais significative, puis il analyse chacune des oeuvres dans ce genre et donne une appréciation des différentes interprétations offertes sur disques. Ce volume constitue une véritable encyclopédie des oeuvres de Beethoven et sera d'une grande utilité pour tous les musiciens et amateurs de bonne musique.

Du même auteur: Les neuf symphonies de Beethoven (2e édition), 190 exemplaires musicaux.

A NOS COURRIERISTES

La récompense de la semaine dernière a été attribuée à notre représentant de St-Anaclet.

Conférence Canadienne du Service Social



Mark Drouin



John Latter

MM. Mark Drouin, C.R., et John R. Latter, directeur du personnel de l'Anglo Canadian Pulp and Paper Mills Ltd, qui ont été choisis comme présidents conjoints du Comité des Finances pour la Conférence canadienne du Service social. La prochaine réunion de cette conférence aura lieu pour la première fois à Québec, du 14 au 20 juin.

Des centaines de travailleurs sociaux, venus de toutes les parties du Canada, se joindront à cette occasion aux personnes qui s'intéressent de près ou de loin aux divers aspects

du bien-être social afin d'étudier les problèmes sociaux les plus actuellement discutés.

Au dernier congrès qui se déroula à Vancouver en 1950, environ cinquante associations locales de bienfaisance étaient représentées et plus de vingt organismes nationaux y avaient des délégués. La Conférence canadienne du Service social groupe à tous les deux ans des représentants d'agences sociales de toutes les provinces du pays afin de leur permettre d'étudier des questions actuelles et importantes dans le domaine du bien-être social.

L'établissement rural à Marie-Reine, en Alberta

Les 18 millions d'acres de terre arable du nord albertain seront certainement tôt ou tard mis en culture, mais par qui?

Par des Slaves? des Nordiques? des Anglo-Saxons, protestants? ou bien seront-ils occupés et cultivés par des fermiers vraiment Canadiens-Français catholiques?

La réponse est au Québec. C'est au Québec qu'il appartient de christianiser et de franciser ces régions immenses. Tout en venant établir leurs enfants sur un sol vraiment fertile, les cultivateurs québécois suivront effectivement les directives de Son Excellence le Délégué Apostolique, Mgr Antoniutti, à savoir "Les Canadiens-Français ont le devoir de propager leur héritage français partout au Canada".

M. l'abbé P. Pothier, curé de Marie-Reine, via Nampa, Alberta, offre un plan nouveau d'établissement rural qui satisfait bien des exigences des Canadiens-Français du Québec et d'ailleurs.

Il s'agit de la Société des Vingt

Acres. Chaque famille possédant au début un lot de vingt acres de terre. Toutes les nécessités de la vie, telles l'église, l'école, le magasin, le bureau de poste sont dans le voisinage du fermier. Personne ne se sent isolé, personne ne s'ennuie. Grâce à la mécanisation agricole, le père de famille peut cultiver une ferme de 160 ou de 320 acres aux alentours du village. Sur cette ferme, on fait la grande culture, on garde les machines lourdes, on élève même des animaux à boucherie.

M. l'abbé Paradis et son groupe constatèrent que cette méthode d'établissement rural réussit bien à Marie-Reine, Via Nampa, et ils sont repartis bien décidés d'en parler à leurs parents et amis de Québec.

La Société des Vingt Acres, Marie-Reine, via Nampa, Alberta.

Pour demande de renseignements: Rév. Père Colonisateur de la Rivière-la-Paix, 110, Père Marquette, Québec, P.Q.

AVEZ-VOUS UNE QUESTION A POSER CONCERNANT

L'ASSURANCE-CHOMAGE OU LE PLACEMENT

Nous publions sous la présente rubrique des questions concernant l'assurance-chômage et le placement ainsi que les réponses données par la Commission d'assurance-chômage.

Si un point en particulier touchant l'assurance-chômage vous semble obscur, n'hésitez pas à adresser votre question au bureau de la Commission d'assurance-chô-

ge. Nous vous en communiquerons la réponse sous la présente rubrique.

Voici quelques questions et réponses susceptibles de vous intéresser:

Question. Qu'advient-il des sommes payées, une fois la période de cinq ans écoulée? Est-ce que c'est perdu?

Réponse. Toutes les contributions des employeurs et des employés sont versées à la Caisse d'assurance-chômage et elles ne servent qu'au paiement exclusif des prestations. Ce n'est que pour établir le nombre total de jours de prestations qu'on peut retirer dans une année de prestations qu'on examine le nombre de contributions versées au cours de la période de 5 ans. Le montant effectivement payé ne se mesure pas à l'aune mais au nombre de paiements effectués au cours de la période de cinq ans; on s'en sert pour établir le nombre maximum de jours de prestations dans toute année de prestations établie.

Question. Pourquoi me faut-il déposer une autre réclamation quand j'ai omis de me présenter au bureau local pendant deux semaines successives, justement parce que je travaillais.

Réponse. Le chômage doit être établi par une visite au bureau à la date et de la manière prescrite. Si deux jours de visite font défaut, on présume alors que le réclamant, pour cause d'emploi ou pour toute autre raison, n'a plus droit aux prestations. Les raisons d'une cessation d'emploi depuis la dernière visite peuvent avoir beaucoup à faire relativement à vos droits futurs de prestations. C'est pourquoi on exige qu'on présente une réclamation renouvelée.

Loi de protection des eaux navigables

S.R.C., 1927, Chapitre 140

Iron Ore Company of Canada donne avis, par les présentes, qu'elle a, en vertu de l'article 7 de ladite loi, déposé au Bureau du ministre des Travaux publics à Ottawa, et au bureau du registraire du district pour l'enregistrement des terres dans le district du Saguenay, à Tadoussac, une description de l'emplacement et les plans d'un quai qu'elle se propose de construire en face des lots Nos 43B, 44 et 45, Rang I, Ville des Sept-Îles, dans la province de Québec.

Et sachez qu'après un mois, à compter de la date de la première insertion de cet avis, Iron Ore Company of Canada, en vertu de l'article 7 de ladite loi, fera sa demande au ministre des Travaux publics, à son bureau dans la ville d'Ottawa, pour l'approbation de l'emplacement et des plans susmentionnés.

Daté de Montréal, Québec, ce seizième jour de janvier 1952.

J. RITCHIE, Secrétaire-adjoint.

PUBLIC NOTICE

QUEBEC TELEPHONE CORPORATION and THE GULF ST. LAWRENCE TELEPHONE COMPANY, LTD

Applicants. Notice is hereby given that the Applicants above-named have applied to the PUBLIC SERVICE BOARD for an order approving increases in their Tariffs for Exchange and Long Distance Services. Any person that wants to examine this application may do so at any office of the Applicants or at the office of the PUBLIC SERVICE BOARD. Objections to this petition shall be submitted in writing to the PUBLIC SERVICE BOARD, Courthouse, Québec, not later than the eighth (8th) day following the last publication of this notice, that is not later than March 15th 1952.

Rimouski, February 25th, 1952. Quebec Telephone Corporation and The Gulf St. Lawrence Telephone Company, Limited by: T. A. Bernier, I.P. Vice-President and General Manager.

AVIS PUBLIC

LA CORPORATION DE TELEPHONE DE QUEBEC et LA COMPAGNIE DE TELEPHONE DU GOLFE ST-LAURENT, LTEE Requérentes.

Avis est donné que les requérantes se sont adressées à la REGIE DES SERVICES PUBLICS pour obtenir l'autorisation d'augmenter les taux pour le service local et le service à longue distance. Toute personne qui désire prendre connaissance de la requête pourra le faire en s'adressant à l'un des bureaux des compagnies requérantes ou à celui de JONTON, Québec. Quiconque a des objections à valoir à l'encontre de cette demande devra le faire, par écrit, au bureau de la REGIE DES SERVICES PUBLICS, Palais de Justice, Québec, sous un délai de huit (8) jours de la dernière publication du présent avis, soit au plus tard le 15 mars 1952.

Rimouski, le 25 février 1952. La Corporation de Téléphone de Québec et La Compagnie de Téléphone du Golfe St-Laurent, Limitée Par: T.-A. Bernier, I. P., Vice-président et gérant général.

Dr ROLAND GAUTHIER

Médecine Générale
MALADIES DES ENFANTS

225, Ave St-Jérôme Téléphone : 91
MATANE

Mme A.-S. RIOUX

Représentante
THE CONTINENTAL LIFE INSURANCE CO.

86 rue St-Pierre Téléphone : 17
MATANE

J.-ARTHUR DESJARDINS

Assurances Générales

25, St-Jérôme Téléphone : 83
MATANE

JEAN LEBEL, L.S.C., C.A.

Comptable agréé
Chartered Accountant

145 Ave St-Jérôme Téléphone : 130
MATANE

LUCIEN MERCIER, C.A.

Comptable agréé—Chartered Accountant
Syndic licencié—Licensed Trustee

Bureau : 251 St-Jérôme Téléphone : 327
Résidence : 31 D'Amours C. P. 409
MATANE

J.-LUCIEN DESCHENES

Assurances Générales
Vie—Feu—Automobile

180, St-Jérôme Téléphone : 242
MATANE

RAOUL FAFARD, C.R.

AVOCAT

Téléphone : 69 - Case postale 100
207 St-Jérôme, MATANE.

Dr MAURICE PIUZE

Heures de Bureau :

2h. p.m. à 4h. p.m. — 6.30h. p.m. à 8h. p.m.
124 Ave. St-Jérôme, MATANE.

RODRIGUE COTE

Notaire

Heures de Bureau :
9h. a.m. à 12h. — 1.30h. p.m. à 5h. p.m.
Palais de Justice MATANE.

Baptêmes à Mont-Joli

— Le 3 février, Blanche-Estelle-Christine, enfant de Marcel Brillant et de Gabrielle Hudon. Parrain : Pierre-Emile d'Anjou; marraine : Estelle Hudon, oncle et tante de l'enfant. Porteuse : Jacqueline Brillant, tante de l'enfant. Prêtre : G. Bertrand, o.m.i.

— Le 10 février, Marie-Ginette enfant de Louis Cyr et de Yvette Smith. Parrain : Denis Bourgoïn, grand-père de l'enfant, représenté par John Scott. Marraine : Anaïs Lévesque, épouse du parrain, représentée par Ernestine Smith, épouse de John Scott. Porteuse : Mlle Murielle Doyer, tante de l'enfant. Prêtre : Odilon Voyer, o.m.i.

— Le 10 février, Marie-Lucie-Charlotte-Johane, enfant de Jean-Charles Dionne et de Eliane Fortin. Parrain : Albert Ouellet, oncle de l'enfant; marraine : Germaine Fortin, épouse du parrain. Porteuse : Vve Pierre Demers, grand-tante de l'enfant. Prêtre : Odilon Voyer, o.m.i.

— Le 10 février, Marie-Johane-Chantal-Dominique, enfant de Freddy Lévesque et de Yvette Marmen. Parrain : Paul Belzile, oncle de l'enfant; marraine : Jeanne Lévesque, épouse du parrain. Porteuse : Paula Marmen, tante de l'enfant. Prêtre : Odilon Voyer, o.m.i.

— Le 11 février, Marie-Pierrette-Francine, enfant de Gilbert Beaulieu et de Marguerite Paradis. Parrain : François Beaulieu, grand-père de

l'enfant; marraine : Rolande Bérubé, épouse du parrain. Porteuse : Mme Adrien Vignola, tante de l'enfant. Prêtre : Odilon Voyer, o.m.i.

— Le 11 février, Joseph-Jean-Yves-Albert, enfant de Gérard Michaud

et de Simone Roy. Parrain : Albert Michaud, oncle de l'enfant; marraine : Cécile Desrosiers, tante de l'enfant. Porteuse : Jeannine Roy, tante de l'enfant. Prêtre : Odilon Voyer, o.m.i.

Dr JACQUES THIBAUT

257 Ave St-Jérôme, Matane. Tél. 797

Chirurgien-Dentiste

Heures de bureau :

9hres à 12 hrs A.M. - 1.30 hrs à 5 hrs P.M.

Le soir sur appointement

N. PILON

NETTOYEUR-EXPERT

Lingerie pour dames et pour hommes

PROCEDE RETEX PROCESS

Tapis - Rideaux - Autre lingerie de maison

72, rue St-Christophe MATANE.

RAYON X

Dr ROLAND BERGERON

CHIRURGIEN

Téléphones :

Bureau : 350 Résidence : 350
186, Ave St-Jérôme MATANE.

PAUL-H. SIMARD & CIE

Comptables Agréés

Paul H. Simard, B. Com. L.A., C.A.

Syndic Licencié

Robert LeBoeuf, M.S.C., C.A.

Albert Gagné, M.S.C., C.A.

303 oul. Charest Téléphone : 3-7367
QUEBEC 2-7913

L. THIBAUT & FRERES

Représentants de

GENERAL MOTORS PRODUCTS OF CANADA LTD

Pontiac, Buick, Camions G.M.C.

Pièces de rechange G.M.C.

LEBEL & LEBEL

NOTAIRES

J. O. LEBEL

G. ALEXANDRE LEBEL

7, rue St-Pierre, MATANE.

FLEURS

DE TOUTES SORTES
POUR TOUTES LES OCCASIONS
Naissances - Mariages - Anniversaires

A LOUER

Gerbes, Robes, Diadèmes, Voiles, Gants,
Livres d'Heures.

AU BOSQUET FLEURI

Salon de décorations de :
Mme A. Ross Langlais, prop.
Rue de la Fabrique, MATANE.

Comme mesure préventive, le gouvernement suisse recommande à toutes les ménagères de maintenir une réserve de quatre mois de sucre en tout temps.

DES BUREAUX A LOUER

dans l'édifice JOSEPH-ANTOINE SANTERRE, MATANE. Bureau avec salle d'attente, chauffé, plancher recouvert de prélat, bien fini. \$25.00 par mois.

FLEURS

pour
BAPTEMES
MARIAGES
FETES
DECES

Fleurs naturelles
Prompte Livraison

Studio Gardenia

Mlle Evelyne Coulombe
10 Av Cathédrale
Rimouski, - Tél: 561

Procurez vous un
SUPPORT SPENCER
dessiné spécialement
pour vous

Que vous ayez besoin
d'un corset esthétique
ou d'un support médical,
je suis à votre disposition.

SPECIALITES: Ceintures et
corsets médicaux pour hommes,
femmes et enfants. Satisfaction
garantie. Adressez-vous à

Mme L. S. PELLETIER

Corsetière Spencer diplômée

5, rue de la Fabrique Tél: 403
MATANE
Voisin de l'église

FONDÉ EN 1695
de KUYPER
Distille au Canada
Blended GIN
LA VRAIE SAVEUR DE HOLLANDE

Réunion annuelle de "l'Economique", de Mont-Joli

L'Economique Coopérative de Consommation de Mont-Joli a tenu au début de février son assemblée générale annuelle. Une centaine de membres assistaient à cette réunion que présidait M. Gédéon Caron, vice-président.

La lecture du bilan de l'exercice terminé fut donnée par M. J.-M. Thérberge, vérificateur. Les nombreuses questions posées au vérificateur et aux directeurs réaffirmèrent l'intérêt des copropriétaires et leur désir que les affaires s'effectuent au comptant.

M. Thérberge a déclaré que pour chacun des départements, soit la vente de viandes, épicerie et fruits et légumes, le magasin coopératif de Mont-Joli prend un pourcentage qui correspond à la moyenne perçue par les autres coopératives et commerces de la province.

Il a été décidé que les copropriétaires se paieraient une ristourne de 3.5 p.c. pour l'année 1951. Comme par les années passées, cette ristourne sera distribuée selon les trois modes suivants: payée en argent au comptant; payée en marchandises ou placée au capital social de l'intéressé avec intérêt de 5 p.c.

Le président a révélé que le chiffre d'affaires s'est élevé, en 1951, à \$152,935. C'est la première fois que ce sommet est atteint depuis la fondation de l'Economique. Il a aussi parlé de l'organisation des cercles d'études qui seront suivis cette année par les membres coopérateurs.

Parmi les personnalités présentes, on remarquait M. l'abbé Philippe Blais, propagandiste de la Coopération dans le diocèse, et M. Benoît Ste-Marie, de Rimouski, président de

Amende de \$865.45 pour avoir tué une originaire

L'honorable juge Herman Barrette, siégeant à St-Jérôme, condamna le 8 courant à \$400.00 d'amende, plus les frais qui se chiffraient à \$465.45, ou à défaut de paiement, à 4 mois d'emprisonnement, le Dr Dudley King, de Washington, D.C., accusé d'avoir tué une femelle originaire lors d'un voyage de chasse dans la région de St-Jovite au cours de l'automne dernier. Dans ses remarques, l'hon. Juge a insisté sur le fait que notre gibier doit être protégé et que la loi est la même pour tous, pauvres ou riches, américains, canadiens ou autres.

Naissance à Padoue

M. et Mme Léonard Dubé font part de la naissance d'un fils le 2 février à l'hôpital St-Joseph de Rimouski, et baptisé le 6 à la Cathédrale, sous les prénoms de Joseph-Léonard-Daniel. Parrain et marraine, M. et Mme Joseph Dubé, grands-parents, remplacés par M. et Mme Louis Gagnon, de Rimouski, oncle et tante; portouse, Mlle Gisèle Gagnon, tante.

F. Morin gagne le tournoi de sciage

Fernand Morin, 26 ans, d'Amqui, a remporté le championnat de la division du St-Maurice de la Canadian International Paper, au tournoi de sciage tenu à Rivière-à-Pierre, le 17 février. Un colosse de 205 livres, le jeune Morin a battu par une marge d'une seconde seulement son plus proche adversaire, Dorvini Thivierge, de la section Rivière-à-Pierre.

CHAMPION DES SCIEURS À L'ARCHET

M. Gérard Lavoie, de St-Ulric de la Rivière-Blanche, âgé de 21 ans, employé de la compagnie Quebec North Shore à Franquelin, a remporté le championnat du concours de sciage à l'archet, samedi dernier, à l'aréna de Baie-Comeau. Il a scié sa bille en un temps record, soit 7 secondes et sept dixièmes.

FLASH

L'industrie canadienne des pâtes et du papier marche de pair avec l'économie du Canada. Même elle s'y tient aux tout premiers rangs. Cette industrie demeure première pour l'emploi de la main-d'oeuvre, première pour le chiffre global des salaires payés, première pour la valeur des exportations et la valeur de la production et la première aussi pour le capital investi. La valeur totale annuelle de la production des pâtes et papiers dépasse la valeur réunie du blé et de tous les autres grains. Elle est à peu près égale à la valeur de toute la production minérale du pays, y compris l'or, et elle est près de deux fois plus élevée que la valeur de la production de l'industrie de l'automobile. Ses exportations se sont chiffrées l'an dernier par quelque \$900,000,000, soit 24 p.c. de toutes les exportations canadiennes et 35 p.c. de toutes nos exportations aux Etats-Unis.

M. Hervé Levasseur, de Mont-Joli, au nombre des directeurs

La Corporation des Horlogers-Bijoutiers de la Province de Québec, constituée comme telle par une loi à la récente législature provinciale, a tenu sa première assemblée, dimanche le 10 février à l'hôtel Victoria, Québec.

Cette Corporation, d'un type essentiellement nouveau, groupe les apprentis, les compagnons et les maîtres, selon la formule corporative. La loi accorde à la nouvelle corporation une définition du métier.

Orienter l'exercice professionnel selon l'art et la science, afin de répondre aux exigences du métier et du public, est l'un des principaux objectifs que stipule la loi constituant la corporation.

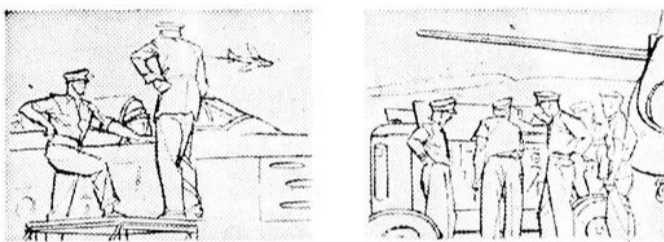
Les horlogers-bijoutiers se mettent au travail pour prouver qu'ils ont en mains une corporation professionnelle

le qu'ils savent faire servir à la société.

Les membres à cette assemblée élurent: M. Dominique Bolduc, de Ste-Marie de Beauce, président provincial; M. J.-Omer Roy, de Montréal, vice-président; M. René Massicotte, de Québec, secrétaire; M. J.-A.-L. Couture, de Thetford Mines, trésorier; MM. Willie Poirier, de Richond, A.-S. Bisson, de Montréal, Jean-Paul Boisclair, de Drummondville, Hervé Levasseur, de Mont-Joli, directeurs.

BEBE FAIT DU PROGRES

Quand bébé passe des aliments liquides aux aliments solides, les fruits facilitent souvent la transition. Les jeunes enfants aiment d'habitude la compote de pommes. On peut la donner d'abord en purée, puis de en plus consistante.



"Au bout de l'univers le flambeau du progrès"

(LOUIS FRÉCHET)

NICOLAS MARSOLET n'avait que 12 ans quand il vint en Nouvelle-France avec Champlain. Mais il ne tarda pas à se rendre célèbre par son indomptable énergie, au service d'une intelligence étonnante. Il prouva bien qu'aux âmes bien nées, la valeur n'attend pas le nombre des années. Tour à tour coureur de bois, marin, traiteur et colonisateur, il se distingua surtout comme interprète auprès des Indiens, dont il apprit rapidement les dialectes difficiles, sous la direction d'un vieux chef plein de science et de sagesse.

Les jeunes Canadiens d'aujourd'hui, anxieux de s'initier aux connaissances qui leur ouvriront les portes d'un avenir sans limites, trouveront dans le C.A.R.C. un champ fertile d'action et d'aventure. Sous la surveillance de moniteurs des plus compétents, ils découvriront une vie toute nouvelle, palpitante d'intérêt et de variété. Choix de métiers à l'avant-garde du progrès, conditions de vie et de travail inexistantes dans la vie civile. Ils contribueront également à protéger contre les intentions maléfiques des puissances néfastes ces libertés de religion, de langue et de gouvernement acquises par nos pères au prix des plus grands sacrifices. Jeunes gens, soyez d'aujourd'hui! Optez pour l'aviation.

Corps d'Aviation Royal Canadien



Centres de recrutement du C.A.R.C.

1470, rue Mansfield, Montréal, P.Q. Tél. HA. 9175
24, rue Saint-Stanislas, Québec, P.Q. Tél. 2-8527
49, rue Metcalfe, Ottawa, Ont. Tél. 4-2196

Veuillez m'envoyer, sans obligation de ma part, tous renseignements sur les conditions d'engagement et emplois actuellement vacants dans le C.A.R.C.

NOM (lettres moulées).....
ADRESSE.....
VILLE..... PROVINCE.....
DEGRÉ D'INSTRUCTION.....
ÂGE.....

CAF31-45F

MATANE N'A PLUS QU'UNE CHANCE DANS LA SERIE SEMI-FINALE

La malchance poursuit le Matane depuis le début de la semi-finale — Trois victoires du Mont-Joli par 7-2, 5-4 et 7-1 — Tout espoir n'est pas encore perdu.

Le Ded Rock n'a pas été chanceux depuis une semaine. Trois rencontres avec le Mont-Joli lui ont apporté trois défaites. La joute de mardi, cependant, aurait dû être une victoire, car notre équipe a souvent eu l'avantage du jeu et elle fut presque constamment à l'avant pour le pointage. Une malheureuse punition dans la dernière période a privé Matane d'une victoire qu'il aurait méritée. La décision des arbitres a été mal reçue d'un groupe de spectateurs. Si Matane avait gagné cette rencontre, il aurait eu plus d'enthousiasme pour continuer la série. Voici un résumé des deux premières rencontres :

Dimanche le 24

Les Aigles de Mont-Joli n'ont pas déçu leurs milliers de partisans qui avaient envahi l'aréna du Centre des Loisirs et ils ont remporté une brillante victoire dans cette première partie de la série semi-finale jouée dimanche après-midi à Mont-Joli. Le club de Matane n'a pas paru "dans son assiette" et les joueurs fournirent du jeu décousu pour la majeure partie de la rencontre et à part de rares intervalles, ils ne furent pas menaçant pour Barrette qui gardait les filets des Aigles pour la circonstance. Claude, du club Matane, n'a pas joué parce qu'il avait oublié ses patins, nous a-t-on dit et dès les premières minutes de jeu le joueur de défense Chesnay reçut un formidable lancer derrière la tête et il ne put revenir au jeu pour le reste de la première période. Dans la deuxième période c'était au tour de Lapointe de se faire ébranler dans une mêlée et pour comble, un accident assez rare se produisit lorsqu'un joueur du Matane perdit pied en voulant sauter sur la glace pour prendre sa position et il s'assomma. C'est le cas de dire que tout allait mal pour Matane et ces divers incidents contribuèrent sans doute à désorganiser quelque peu cette équipe.

Il ne faudrait pas pour cela s'imaginer que Mont-Joli fut chanceux de l'emporter car même un Matane en grande forme n'aurait pu résister aux rapides attaques des Aigles qui jouèrent leur partie habituelle : jeu de passes bien précis, rapidité à l'attaque et à la défensive, en un mot les hommes de Roger Gagné avaient trop de puissance pour le club Matane, même s'il eut été à son meilleur. Barrette, qui gardait les filets du Mont-Joli, fit bien les choses et s'attira les applaudissements de la foule en faisant entre autres quelques arrêts alors qu'un Matanais était seul avec lui. A la défense, J.-R. Bellavance, Turcotte, Janelle et Roger Gagné jouèrent une partie des plus solides se permettant en plus plusieurs rapides incursions en territoire ennemi pour donner aux avants un coup de main très apprécié. En s'alignant à la défense le coach Roger Gagné ajouta passablement de puissance à son équipe et il constitue toujours une menace offensive dont l'adversaire doit tenir compte. Défensivement, Roger possède un coup d'épaule qui incite l'adversaire à "faire le tout grand" et ses passes bien placées aux avants ont souvent pris les gars de Matane en défaut. Il faut dire que les Aigles possèdent quatre joueurs de défense qui sont tous dangereux à l'attaque tout en étant vites à se replier et ceci est sûrement un avantage sur le joueur exclusivement défensif.

Il ne faudrait pas croire cependant que Mont-Joli considère la série "dans le sac" à la suite de cette partie. Il était évident que les gars de Matane avaient tout simplement une mauvaise journée et bien que les Aigles soient favoris pour triompher ils savent très bien que l'opposition pourrait bien être plus forte avant la victoire finale.

Alignements

Mont-Joli : Barrette, Gagné, Turcotte, R. Bellavance et Janelle; avants : Lachance, Provost, N. Bellavance, Hayfield, Fréchette, Béchard, Thibeault, Lavoie, Giguère et Lamirande.

Matane : Lapointe, Savard, Ste-Marie, Chesnay, Gaudreault, Vandal, St-

Onge, Laliberté, Kaleta, Ste-Marie, Dusseault, Gaudreault, Lebel, Savard, Paré, Bigras.

SOMMAIRE

Première période

Matane : St-Onge	5.16
Laliberté-Savard	
Mont-Joli : N. Bellavance	12.39
Provost-Lachance	
Mont-Joli : Giguère	13.50
Lavoie-Lamirande	
Mont-Joli : N. Bellavance	17.33
Provost-Gagné	
Punition : Gaudreault.	

Deuxième période

Mont-Joli : Hayfield	7.56
Gagné-Béchar	
Mont-Joli : Lamirande	12.28
Giguère-Lavoie	
Mont-Joli : J.-R. Bellavance	14.25
Béchar	
Matane : Gaudreault	18.38
Bigras-Laliberté	
Punition : Provost.	

Troisième période

Mont-Joli : Lamirande	14.30
Lavoie-Giguère	
Punition : Turcotte.	

Arrêts

Barrette :	6	11	11 :	28
Lapointe :	7	14	7 :	28

Mardi le 26

Gaëtan Laliberté, du Red Rock, a joué, mardi soir, une partie magistrale, mais, par ironie du sort, il fut responsable de la défaite de son club. En effet, c'est une punition à ce brillant joueur qui permit aux Aigles de Mont-Joli d'enregistrer le but de la victoire après 10.46 minutes de jeu dans la troisième période. D'ailleurs cette partie en fut une de celles où les punitions jouèrent un rôle primordial : presque la moitié des points de toute la soirée étant enregistrés alors que l'un des clubs était à court d'homme. Ce fut une dure défaite pour les gars de Matane qui ont probablement joué une de leurs meilleures parties de la saison et qui se voient ainsi acculés au mur dans cette série de 4 de 7 que Mont-Joli mène déjà 2-0 par suite de deux victoires consécutives. Les perspectives ne sont pas très brillantes pour les gars de Majella Laforest qui doivent maintenant se rendre à Mont-Joli ce soir pour continuer ensuite la série dimanche à Matane.

Première période très serrée

Dès les premières minutes de jeu, il était évident que les gars de Matane mettraient tout dehors pour équilibrer cette série et sur une glace unie comme un miroir le jeu se fit rapide, les passes précises et les attaques et contre-attaques des hommes de Laforest semblèrent mystifier quelque peu les visiteurs de Mont-Joli. Après 2.29 minutes de jeu, Roger Ste-Marie donnait l'avance à son club sur une passe de Lebel et non satisfaits de cette avance les Matanais continuèrent de forcer le jeu pour menacer Barrette qui sauva son club à plusieurs reprises dans cet engagement. A 5.29, à la suite d'une mêlée devant les buts de Lapointe, la rondelle pénétra dans le filet de celui-ci et malgré les protestations du Matane le point fut accordé et crédité à Marcel Béchar avec assistance à Manu Fréchette et Roger Hayfield. Par la suite, le jeu fut assez partagé dans cet engagement bien que Barrette fut appelé à sauver les siens de situations dangereuses plus souvent qu'à son tour et c'est sûrement la performance de ce dernier qui empêcha Matane de prendre une avance confortable dans cette première période qui ne vit qu'une seule punition décernée à Marcel Béchar.

Mont-Joli se réveille dans la 2e

Après la surprise du début, les joueurs de Roger Gagné devaient cependant se ressaisir rapidement et dès le début du second engagement ce beau mécanisme des Aigles qui avaient tout balayé durant la saison commença à fonctionner de nouveau à merveille et lorsque Lachance donna l'avance à son club sur des passes de Gagné et Provost après 2.49 minutes de jeu, il sembla que c'était le point tournant de la partie. Une punition à Janelle à 4.48 changea cependant la face des choses et Matane en profita pour enregistrer deux buts rapides par l'intermédiaire de Lebel et Laliberté pour enthousiasmer les supporters locaux qui entrevoient déjà la victoire. Mais après quelques minutes de désarroi après ces buts

CHAMPIONNAT REGIONAL DU SKI A MATANE

Dimanche le 2 mars aura lieu au Centre de ski de Matane le concours régional organisé par le Club de ski de Matane, afin de disputer les championnats de descente et de slalom, le classement des deux déterminera le gagnant du combiné alpin. Plusieurs compétiteurs de Rimouski, Rivière-du-Loup, Amqui et Matane y prendront part.

Les trophées à l'enjeu pour ce concours sont celui de "Ouellet Automobile", de Rimouski, pour la descente, le trophée "Cordon Bleu" pour le slalom et le gagnant du combiné alpin recevra le trophée "CKBL". Le concours débutera à 1 heure p.m.

Les inscriptions pour ce concours sont acceptées jusqu'à samedi soir. Le Club de ski de Matane invite tous les amateurs de ski à venir encourager leurs brillants compétiteurs.

surprises, les Aigles devinrent plus menaçants que jamais et seul le jeu brillant d'un Lapointe en grande forme dans ses buts limita les visiteurs à un seul point que Lachance enregistra avec l'aide de Gagné et de Provost après 17.32 minutes de jeu, pour égaliser le pointage à 3-3 à la fin de la deuxième période. Quatre punitions furent décernées dans cet engagement alors que Lapointe se distingua dans ses buts avec 14 arrêts alors que Barrette n'en avait que 6 à effectuer.

Punition fatale à Laliberté

Avec le compte 3-3, on pouvait s'attendre à du jeu prudent de part et d'autre dans la troisième période, chaque club surveillant les ouvertures pour prendre une avance qu'il n'aurait ensuite qu'à protéger. C'est bien aussi ce qui arriva et bien que les deux clubs réussirent à allumer la lumière rouge chacun une fois dans l'espace d'une minute à 5.21 et 6.37 pour mettre le compte égal 4-4, la grande chance pour Mont-Joli devait se présenter à 10.40 minutes de jeu alors que Gaëtan Laliberté fut puni pour deux minutes. Quand on connaît l'habileté des Aigles à préparer des jeux de puissance on peut facilement s'imaginer ce que furent les deux minutes de jeu suivantes. Les gars de Roger Gagné bourdonnèrent autour de Lapointe comme des guêpes pour finalement finir par le déjouer par l'intermédiaire de Jacques Lavoie qui fut assisté de Janelle. Par la suite, les Aigles protégèrent tellement bien leur avantage que Barrette ne fut que rarement menacé et il n'eut que deux arrêts à faire dans toute cette dernière strophe qui se termina avec le compte final de 5-4 en faveur de Mont-Joli.

Alignements

Matane : Lapointe, Ste-Marie, Claude, Chesnay, Savard, Bigras, Vandal, St-Onge, Laliberté, Kaleta, Ste-Marie, Dusseault, Lebel, R. Savard, Gaudreault, McFayden.

Mont-Joli : Barrette, Janelle, Turcotte, Gagné, Bellavance, Fréchette, Lachance, Lamirande, Béchar, Provost, Lavoie, N. Bellavance, Hayfield, Thibeault, Giguère.

SOMMAIRE

Première période

Matane : Roger Ste-Marie	2.29
Lebel	
Mont-Joli : Béchar	5.29
Hayfield-Fréchette	
Punition : Béchar.	

Deuxième période

Mont-Joli : Lachance	2.49
Gagné-Provost	
Matane : Lebel	5.25
Ste-Marie	
Matane : Laliberté	6.14
Mont-Joli : Lachance	17.32
Provost-Gagné	
Punitions : Janelle, Laliberté, Fréchette, Claude.	

Troisième période

Mont-Joli : Lamirande	5.21
Lavoie-Giguère	
Matane :	6.37
Mont-Joli : Lavoie	10.46
Janelle	
Punitions : Fréchette, Laliberté.	

Arrêts

Lapointe :	14	14	10 :	38
Barrette :	16	6	2 :	24

Les mouvements de population entre l'Inde et le Pakistan constituent les plus grandes migrations de l'histoire : entre 1947 et 1950, plus de 14 millions de personnes ont été transplantées entre ces deux pays.

MATANE GARDE LE TROPHEE "A. SEWELL"

Le Matane Curling Club, de Matane, a commémoré en fin de semaine le 25e anniversaire de sa fondation par un tournoi dont l'enjeu était le trophée "A. Sewell". Outre les deux équipes matanaises, dix équipes visiteuses ont participé à ce tournoi, soit deux équipes venant de Baie-Comeau, deux de Price, deux de Rimouski, deux de Shelter Bay et deux de Franquelin. Les deux équipes de Matane ont éliminé toutes les autres pour se disputer enfin entre elles la possession du trophée "Sewell". La victoire a été finalement remportée par celle dont le capitaine est Me Rodrigue Côté, N.P.

Voici la position des joueurs des équipes finalistes : 1ère : Dr Maurice

Piuzé, MM. Benoît Joncas, Chs-Eugène Côté et Me Rodrigue Côté, capitaine; 2e : MM. Fernand Gagnon, François Vinet, Dr Arthur Fradette et Hermengilde Gagnon, capitaine.

Les équipes de Rimouski se composaient, pour l'une, de MM. Gérard Rouleau, Joseph Drolet, Dr Jacques Ringuet et M. Henri-A. Martin, capitaine, et pour l'autre de MM. Jacques Tremblay, Yves Belzile, N.P., Jacques Vachon et Jean Ménard, capitaine.

Le tournoi s'est déroulé dans une atmosphère de bonne camaraderie. Le dîner officiel a eu lieu samedi soir, à l'hôtel Bernier. Dimanche après-midi, après les finales, un buffet froid a été servi au club même.

LA LIGUE DE HOCKEY INTERMEDIAIRE "A" DU BAS ST-LAURENT

CLASSEMENT FINAL

Mont-Joli	PJ	PG	PP	N	PP	CP	Tot
Mont-Joli	30	20	10	0	174	123	40
Rivière-du-Loup	30	16	12	2	140	131	34
Matane	30	12	17	1	105	143	25
Rimouski	30	10	19	1	133	155	21

LACHANCE, DU MONT-JOLI, REMPORTE LE CHAMPIONNAT DES COMPTEURS

	B	A	Pts	Pu
G. Lachance, Mt-Joli	45	42	87	38
R. Casault, R.-du-L.	37	45	82	29
M. Sénécal, Rimouski	37	37	74	8
G. Gagnon, R.-du-L.	17	32	69	6
R. Rossignol, R.-du-L.	30	36	66	31
N. Bellavance, Mt-Joli	33	29	62	39
P. Provost, Mt-Joli	21	34	55	23

DAIGNEAULT, DU MONT-JOLI, TERMINE EN TETE DES GARDIENS DE BUTS

	PJ	BC	BI	Moy.
G. Daigneault Mt-Joli	34	115	0	3.38
M. Barrette, Mt-Joli	5	24	0	4.80
R. Lapointe, Matane	25	97	1	3.88
Totaux : Mont-Joli	37	139	0	3.76
J. Proulx, Matane	14	62	0	4.43
Totaux : Matane	34	145	1	4.26
R. Lafresnaye, R.-du-L.	2	8	0	4.00
J.-P. Bidegaré, R.-du-L.	2	12	0	6.00
P. Roy, R.-du-L.	38	165	1	4.34
Totaux : R.-du-L.	13	62	0	4.77
A. Lebel, Rimouski	24	141	0	5.46
J. Duplessis, Rimouski	37	193	0	5.22
Totaux : Rimouski				

PUNITIONS EN MINUTES DES CLUBS

Rimouski 335; Matane 355; Rivière-du-Loup 386; Mont-Joli 442.

CLASSEMENT FINAL DES COMPTEURS

	PJ	B	A	Pts	Pu
G. Lachance, Mt-Joli	37	45	42	87	38
R. Casault, R.-du-L.	37	37	45	82	29
M. Sénécal, Rimouski	37	37	37	74	8
R. Rossignol, R.-du-L.	29	30	36	66	31
G. Gagnon, R.-du-L.	33	17	52	69	6
P. Provost, Mt-Joli	37	21	34	55	23
N. Bellavance, Mt-Joli	37	33	29	62	39
M. Lamirande, Mt-Joli	37	26	25	51	47
G. Laliberté, Matane	37	17	29	46	22
G. Lavoie, R.-du-L.	17	22	22	44	8
Ph. Brillant, Rimouski	34	18	26	44	41
D. Janelle, Mt-Joli	36	12	29	41	36

G. Delisle, R.-du-L.	32	14	28	42	26
G. Rioux, Rimouski	34	20	19	39	8
R. Doucet, R.-du-L.	35	17	22	39	12
R. Raymond, Rimouski	29	19	19	38	10
J. Lavoie, Mt-Joli	36	6	32	38	17
M. Béchar, Mt-Joli	36	9	28	37	16
R. Hayfield, Mt-Joli	36	16	22	38	59
Pit Roy, R.-du-L.	37	21	11	32	8
F. Rancourt, R.-du-L.	37	7	27	34	77
René Lebel, Matane	37	17	15	32	8
J.-P. Vandal, Matane	38	15	17	32	29
Y. Horisson, Rimouski	35	9	23	31	34
René Berger, Rimouski	35	9	23	31	34
G. Thibeault, Mt-Joli	37	12	20	32	44
René Ste-Marie, Matane	38	10	20	30	2
E. Fréchette, Mt-Joli	21	15	14	29	6
M.-A. Dussault, Matane	38	10	17	27	28
P. Dastous, Rimouski	37	11	15	26	16
R. St-Onge, Matane	38	10	15	25	18
R. Savard, Matane	37	18	6	24	6
Roger Lebel, Rimouski	30	12	12	24	4
R. Gagné, Mt-Joli	26	6	18	24	23
C. Bigras, Matane	34	9	12	21	9
P. Villeneuve, Rimouski	35	2	12	21	64
Paul Brillant, Rimouski	25	14	6	20	6
J.-R. Bellavance, Mt-Joli	36	7	13	20	24
B. Monaghan, Mt-Joli	26	5	13	18	46
C. Gaudreault, Matane	27	7	9	16	32
L. Turcotte, Mt-Joli	37	3	13	16	21
C. Cardinal, R.-du-L.	34	2	11	13	44
D. MacFayden, Matane	17	7	5	12	15
J.-L. Burgess, Rimouski	25	5	7	12	16
P. Méthot, R.-du-L.	34	4	8	12	13
W. Machney, Rimouski	16	2	9	11	20
F. Lavoie, R.-du-L.	37	2	8	10	27
Paul Lavoie, Rimouski	35	2	9	11	20
G. Tremblay, R.-du-L.	38	1	9	10	20
M. Chaine, Matane	38	1	9	10	50
G. Giguère, Mt-Joli	4	3	6	9	0
C. Coletta, Matane	33	2	7	9	20
H. Savard, Matane	38	3	5	8	27
Roger Ste-Marie, Matane	28	3	5	8	67
G. Gimaël, Rimouski	16	4	3	7	12
C. St-Pierre, R.-du-L.	35	3	4	7	25
P. Claude, Matane	38	1	6	7	32
R. Trudel, Rimouski	36	1	6	7	40
R. Gaudet, Matane	16	3	5	8	5
J.-L. Desjardis, R.-du-L.	17	2	3	3	43
Wolstenholme, R.-du-L.	27	0	3	3	8
B. Boucher, Mt-Joli	13	0	1	1	0
B. Guay, Matane	2	0	1	1	0
L. Knox, Mt-Joli	3	1	1	2	0
G. Rheault, R.-du-L.	9	0	1	1	4

Les Royaux de la Ligue Collégiale éliminent les As

Une semi-finale des plus contestées mettait aux prises les Royaux de Gilles Dionne et les As de Marc Coulombe dans la première ligue collégiale de l'École Supérieure Victor-Côté. Cette série, 3 de 5, donna lieu à des joutes fort enlevantes dont le résultat final fut incertain jusqu'à la dernière seconde de jeu. Les Royaux l'emportèrent difficilement dans la cinquième rencontre et se qualifièrent ainsi pour passer en finale contre les Braves de Bernard Girard. Gilles Dionne, Gérard Marmen, Marius Tremblay se signalèrent particulièrement pour les vainqueurs. Pour les As, Jean-Yves Lévesque, Yvon Tremblay, Marc Coulombe, Denis Bérubé, Bertrand Côté, de même que le cerbere Jacques St-Louis, jouèrent très vaillamment et fournirent un magnifique effort, mais handicapés par l'absence de quelques-uns de leurs coéquipiers au cours de la dernière joute, ils durent baisser pavillon devant les attaques répétées des Royaux.

LES MEILLEURS COMPTEURS DE LA DEUXIEME LIGUE COLLEGIALE

	B	A	Pts
R. Truchon (Tigres)	12	3	15
A. Harrison (Castors)	9	6	15
J.-Y. Bélanger (Tigres)	8	4	12
G. Gagnon (Castors)	6	6	12
G. Lepage (Panthers)	7	4	11
R. Bernier (Panthers)	7	3	10
J.-C. McMullen (Panthers)	7	1	8
M. Gagné (Lions)	5	3	8
H. Tanguay (Castors)	4	3	7
A. Blouin (Panthers)	5	1	6
L. Dionne (Lions)	4	1	5
G. Tremblay (Castors)	4	1	5
G. Imbault (Lions)	2	3	5

LES GARDIENS DE BUT

	J	Pts	M.	Bl.
H. Lajoie (Castors)	11	17	1.5	3
A.-G. Gauthier (Panth.)	10	17	1.7	3
K. Arsenaull (Lions)	10	20	2	3
H. Gagné (Tigres)	3	10	3.3	0
M. Pelletier (Tigres)	8	28	3.6	0

RIMOUSKI A DEFA